

— séance —
du conseil municipal

Séance du : 23 mars 2016
A 20 heure(s)
29 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAELLETTE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, M. BALDINI, M. TERRIER, Mme WERTHE, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme FORFERT (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), Mme THIROLOIX (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET) et Mme LEDERMANN (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	3
II) RAPPORTS D'INFORMATION.....	36
II.1) Mise en place d'un système de vidéoprotection.....	36
II.2 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	37

XXXXXXXXXX

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en proposant à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Mme Ingrid HERNANDO, ancienne Adjointe au Maire et Conseillère Municipale, décédée le 13 mars dernier. Il propose également au Conseil Municipal de rendre hommage, lors de cette minute de silence, aux victimes des attentats qui ont frappé Bruxelles le 22 mars dernier.

Ce moment de recueillement terminé, le Maire ouvre la séance en informant l'Assemblée de la représentation de Mme Liliane WERTHE, Conseillère Municipale de "Maizières, une Ville pour tous", au sein du Conseil Communautaire en lieu et place de Mme Virginie LEDERMANN, Conseillère Municipale de "Maizières, une Ville pour tous", démissionnaire.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et donne la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance.

Ainsi, M. Gérard TERRIER, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", à titre conservatoire, se laisse l'opportunité de s'exprimer en fin de séance et cette opportunité dépendra du temps de parole laissé à chacun pendant le Débat d'Orientation Budgétaire. En effet, il rappelle que le temps de parole de chaque Conseiller pour ce débat n'est pas compté contrairement aux autres points.

Le Maire répond que le Débat d'Orientation Budgétaire est encadré par la Loi, c'est une discussion autour des perspectives budgétaires qui associe l'ensemble des élus et il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose le cadre mais n'impose pas le temps de parole ; ainsi, chacun a le droit de s'exprimer dans l'ordre défini par celui qui a la Police de l'Assemblée, c'est-à-dire le Maire. Pour sa part, il prendra les velléités d'interventions dans l'ordre où elles se présenteront et personne ne se verra chronométré comme pour les autres points par ailleurs.

Il ajoute que, contrairement à ce qui a pu prévaloir, lors du mandat précédent et comme cela a été le cas depuis qu'il est Maire, l'ensemble des interventions se verra retranscrit dans le procès-verbal puisque c'est une obligation légale. Pour sa part, il n'avait pas souvent l'occasion de voir ses propos retranscrits dans le compte-rendu lorsqu'il était Conseiller Municipal. Cette fois, chaque intervention sera retranscrite.

Le Maire propose ensuite d'adopter le compte-rendu de la réunion du 19 février dernier ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire cède la parole à Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, afin de débiter ce Débat d'Orientation Budgétaire (*texte repris dans son intégralité*).

I) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE -

1. Rappel réglementaire

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 a précisé les attendus de ce débat en y adjoignant la production, pour les Communes de plus de 10 000 habitants, d'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Elle précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est désormais transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Commune après que le Conseil Municipal en ait pris acte.

2. Des contextes variés mais qui ont des conséquences fortes

Entre coupes drastiques des dotations de l'Etat, progression de la péréquation, faibles compensations et un héritage très lourd, la Ville de Maizières-lès-Metz doit poursuivre ses missions auprès des administrés dont les besoins et les attentes ne cessent de croître.

2.1 Les contextes généraux

2.1.1 Les conséquences de la loi de finances 2016 sur les Collectivités Territoriales

Les mesures prises dans la loi de finances 2016 s'intègrent dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 qui associe démesurément les Collectivités Territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

▪ La participation au rétablissement des comptes de l'Etat

Depuis 2014, les Collectivités Territoriales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Après un premier prélèvement de 1,5 milliard d'euros en 2014, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 a prévu un prélèvement supplémentaire pour les Collectivités Locales de 11 milliards d'euros sur 3 ans (2015-2017), ce qui se traduit par une réduction des concours financiers de 3,67 milliards d'euros par an. 2016 correspond à la deuxième année de ce prélèvement.

Comme l'an passé, la prise en charge par le bloc communal (Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) s'établira à 56% du total de 3,67 milliards d'euros soit 2,071 milliards d'euros, le solde étant à la charge des Départements et des Régions.

La répartition au sein du bloc communal est prévue au prorata des parts respectives des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dans le total des recettes de fonctionnement du bloc communal. Elle est de 70% pour les Communes soit 1,450 millions d'euros et de 30% pour les EPCI.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se poursuivra en 2017 malgré la réforme de la DGF prévue par la loi de finances 2016 et reportée à 2017.

▪ La revalorisation des bases fiscales

En 2016, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des bases fiscales s'établit à 1 %, elle est calculée par rapport à l'inflation et est constatée sur l'année écoulée.

▪ Le renforcement du système de péréquation horizontale

Le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale passera au niveau national de 780 millions d'euros à 1 milliard d'euros (+28%).

La part de la Dotation de Solidarité Urbaine est en progression de 180 millions d'euros. Elle s'élèvera à 1,911 milliards d'euros en 2016. Toutefois, cette mesure est essentiellement destinée aux 250 Communes cibles.

- *Elargissement de l'assiette du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)*

Il est prévu d'élargir l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA aux dépenses des Collectivités relatives aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016. La recette sera inscrite en recettes de fonctionnement pour les Communes.

- *Création d'un fonds de soutien à l'investissement local*

Il est créé un fonds de soutien à l'investissement local en 2016 doté de 1 milliard d'euros dont 50 % dévolus aux seules Communes rurales.

- *Nouvelle politique de rémunération de la fonction publique*

Un accord relatif à l'avenir de la fonction publique et notamment la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations a été signé en 2015 entre le Gouvernement et plusieurs organisations syndicales.

Il pose les nouveaux principes de la politique de rémunération dans la fonction publique. Il met en place une restructuration des grilles de rémunération des corps et des cadres d'emplois des catégories A, B et C qui sera mise en œuvre de 2016 à 2020 afin de mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et leur garantir des carrières plus valorisantes.

Les agents bénéficieront d'une première revalorisation de leur grille indiciaire avec la transformation d'une partie des primes en points d'indice entre 2016 et 2018 ainsi que d'une deuxième revalorisation de leur grille indiciaire au 1er janvier 2017.

Ces revalorisations prévues à l'article 148 de la loi de finances 2016 seront mises en œuvre après l'établissement des décrets d'application, décrets qui pourront bénéficier d'un effet rétroactif.

Par ailleurs, un abaissement du taux de la cotisation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) à 0,9 % au lieu de 1 % a été mis en place.

2.1.2 *Rétrospective de la situation économique locale*

L'épargne

Evolution de l'épargne depuis 2011 : (1 Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - 2 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement - 3 Epargne brute - annuité en capital de la dette 4 Epargne nette / recettes réelles de fonctionnement)

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
Recettes réelles de fonctionnement	18 832 686,09 €	15 112 933,15 €	15 459 936,85 €	12 138 407,13 €	12 150 202,87 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 553 999,72 €	10 132 523,57 €	10 718 169,80 €	11 451 334,46 €	12 633 834,65 €
Epargne brute	8 278 686,37 €	4 980 409,58 €	4 741 767,05 €	687 072,67 €	1 516 368,22 €
Taux d'épargne brute	43,96 %	32,95 %	30,99 %	5,69 %	12,48 %
Annuité en capital de la dette	782 557,21 €	608 014,03 €	633 897,29 €	660 226,00 €	688 000,00 €
Epargne nette	7 496 129,16 €	4 372 395,55 €	4 107 869,76 €	26 846,67 €	828 368,22 €
Taux d'épargne nette	39,81 %	28,93 %	26,58 %	0,22 %	6,83 %

Ces ratios qui mesurent la capacité d'épargner de la Commune ne prennent pas en compte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fin 2015 d'un montant de **2.483.398,84 €**.

De plus la comparaison sur plusieurs exercices est à relativiser car elle ne tient pas compte des recettes exceptionnelles versées par l'intercommunalité avant l'extension de son périmètre, de la perte de ressources liées à la contribution de la Commune au redressement des finances publiques en 2014 et 2015, de la contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal ainsi que du développement des activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires. Il convient d'y ajouter une augmentation significative des dépenses sociales, à la charge de la Ville, liée à la situation économique et sociale. Enfin, la Ville de Maizières-lès-Metz subit les effets collatéraux de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement affectant les autres Collectivités Territoriales.

La dette

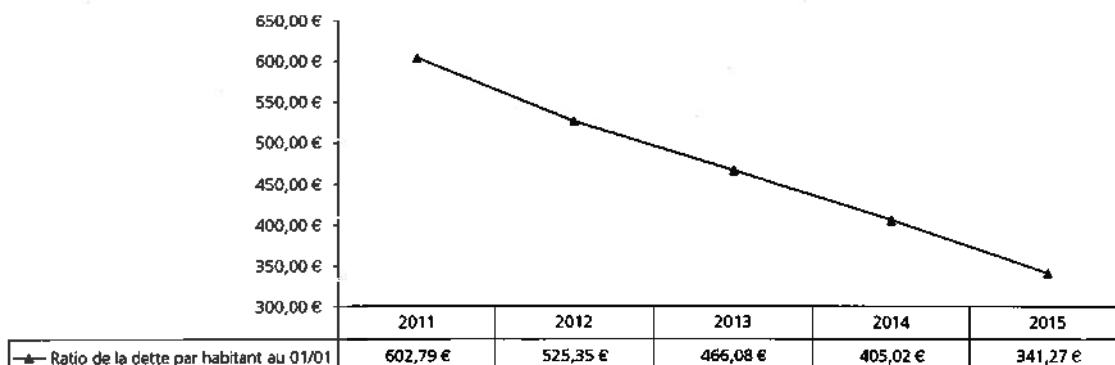
Evolution de la dette depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de la dette au 01/01	6 443 774,93 €	5 661 217,74 €	5 053 203,71 €	4 419 623,43 €	3 759 397,43 €
Annuité en capital	782 557,19 €	608 014,03 €	633 580,28 €	660 226,00 €	688 000,00 €
Dette au 01/01	5 661 217,74 €	5 053 203,71 €	4 419 623,43 €	3 759 397,43 €	3 071 397,43 €
Montant des intérêts au 01/01	252 400,00 €	223 696,00 €	198 116,85 €	171 488,95 €	144 269,29 €
Capacité de désendettement au 01/01 ¹	0,34	0,37	0,33	0,36	0,31
Charge de la dette ²	4,16%	4,02%	4,10%	5,44%	5,69%

¹ Nombre d'années que mettrait la Collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources

² Annuité en capital / recettes réelles de fonctionnement

Evolution du ratio de la dette par habitant depuis 2011 :



Il est à noter qu'un contrat d'emprunt a été signé fin 2015 et qu'il sera mobilisé au cours du premier trimestre 2016.

Les frais de personnel

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
Charges de personnel	5 672 255,79 €	5 841 215,27 €	6 105 151,17 €	6 456 229,14 €	7 256 718,43 €
013 - Atténuations de charges	52 901,48 €	47 512,84 €	65 290,39 €	73 090,97 €	28 167,14 €
74712 – Emplois d'avenir			35 290,53 €	74 954,68 €	122 274,99 €
Charges de personnel réelles	5 619 354,31 €	5 793 702,43 €	6 004 570,25 €	6 308 183,49 €	7 106 276,30 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 553 999,72 €	10 132 523,57 €	10 718 169,80 €	11 451 334,46 €	12 633 834,65 €
Ratio des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement	53,24%	57,18%	56,02%	55,09%	56,25%

Les atténuations de charges correspondent principalement aux remboursements sur rémunérations du personnel par les assurances, dans le cas des accidents du travail, dont le nombre de jours est passé de 711 en 2014 à 200 en 2015.

Evolution des effectifs 2014-2015

	2014	2015	2016
Titulaires et non titulaires (*)	182,38	194,41	195,07
Personnel saisonnier	20	37	25
Centres aérés de loisirs sans hébergement	17	22	22
Remplacements divers (*)	3,09	4,69	3,69
Apprentis (*)	5,68	7,33	6,83
Emplois d'avenir (*)	5,95	8,95	8,58

(*) En équivalent temps plein

L'impact des décisions de l'Etat

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

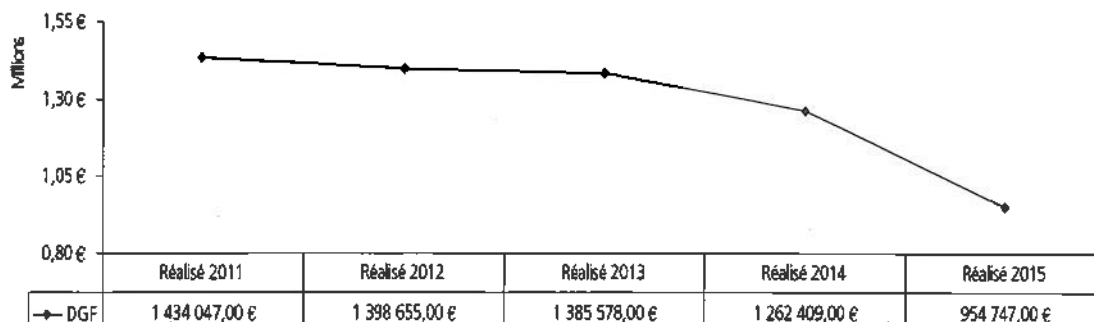
Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines Intercommunalités et Communes pour la verser à des Intercommunalités et Communes moins favorisées. La détermination du montant du FPIC dépend des ressources de l'intercommunalité.

Evolution du FPIC depuis 2012 :

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz	Répartition dérogatoire libre	% évolution Maizières-lès-Metz
2012	150 millions		82 852,00 €	-	82 852,00 €	
2013	360 millions	140%	378 596,00 €	357%	219 276,00 €	165%
2014	570 millions	58%	371 487,00 €	-2%	235 555,00 €	7%
2015	780 millions	37%	266 662,00 €	-28%	247 918,00 €	5%
2016	1 milliard	28%	341 327,00 €	28%	300 000,00 €	21%

Depuis 2013, la Communauté de Communes "Rives de Moselle" a adopté chaque année, à l'unanimité, la répartition dérogatoire libre. C'est pourquoi il a été décidé d'inscrire dès le vote du budget primitif le montant prévisionnel relatif à l'application de cette règle.

La baisse des dotations



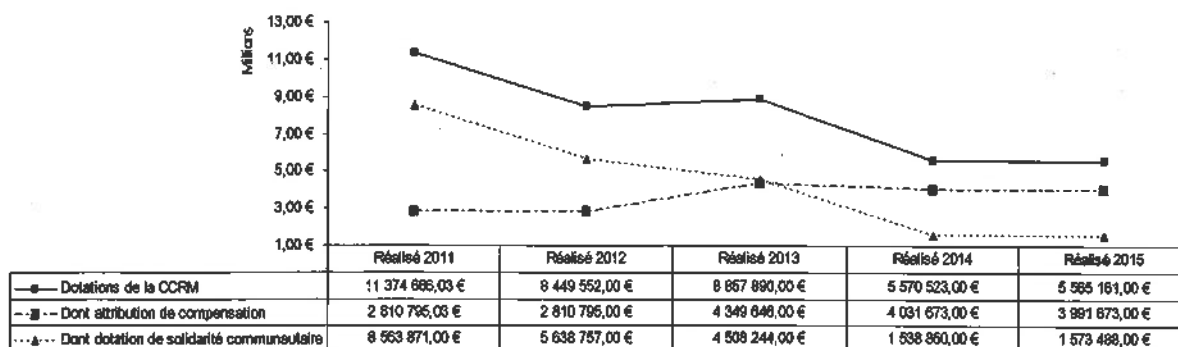
La contribution de la Commune au redressement des finances publiques s'est élevée à 111 661 € en 2014 et 279 363 € en 2015. Selon la loi de programmation de l'Etat pour 2014-2019, la baisse de la DGF se poursuivra encore sur 2016 et 2017.

2.2 Le poids de l'héritage

2.2.1 Les dotations intercommunales

Les recettes provenant de la Communauté de Communes "Rives de Moselle" sont composées de la dotation d'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

Evolution des dotations de l'intercommunalité depuis 2011



Par le passé, la Commune a bénéficié de dotations exceptionnelles de l'ancienne Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, destinées à anticiper sa fusion avec l'ex-Communauté de Communes du Sillon Mosellan intervenue le 1er janvier 2014.

2.2.2 Un lourd héritage qui grève les finances communales

Loin de ce que les chiffres peuvent nous indiquer, la Ville de Maizières-lès-Metz n'a pas connu lors des derniers mandats une gestion que l'on peut qualifier de "bon père de famille". Les dysfonctionnements internes sont nombreux et certains projets ont été initiés sans anticiper l'avenir créant ainsi un effet ciseaux conséquent. Cela a eu pour conséquence de créer un déficit structurel de fonctionnement important. Il s'élevait à plus d'un million d'euros par an en 2014.

- *Abandon des bâtiments publics et manque de vision communale*

L'entretien du patrimoine d'une Commune est un gage d'économie de fonctionnement, en particulier sur la gestion des fluides et de l'énergie. Or, depuis de nombreuses années, rien n'avait été prévu pour de l'investissement structurel. De nombreux bâtiments publics, dont les écoles, sont des passoires thermiques plombant le budget de fonctionnement de la Collectivité, sans compter les manquements aux règles élémentaires de sécurité auxquels il faut remédier immédiatement.

Certains services ont été maintenus en sous capacité pendant des années ne permettant pas aux agents de remplir leurs missions de service public de manière efficiente et ce quelquefois dans un manquement flagrant aux règles élémentaires de sécurité (accompagnatrices scolaires, espaces verts et services techniques notamment).

Parallèlement, aucun inventaire des biens appartenant à la Collectivité n'a été réalisé conduisant malheureusement à de nombreuses disparitions et donc à une gabegie certaine.

En outre, certaines garanties n'ont pas été contractées alors même que l'investissement opéré par la Ville était des plus conséquent (ex : 10 millions d'euros pour le TRAM et des dépenses lourdes pour la Collectivité sept ans après son inauguration).

- *Contentieux et marchés*

L'actuelle Municipalité a hérité de contentieux lourds sur plusieurs plans : budgétaire, juridique et en termes de mobilisation des compétences internes (ex : "Clos de la Valériane" : le travail et la négociation interne ont permis d'économiser 300 000 euros environ).

Le domaine de la commande publique a été l'un des facteurs de cet effet ciseaux dévastateur. En effet, au-delà de certaines dépenses inexplicables en particulier dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie, il n'y a jamais eu une volonté de rationalisation et d'optimisation des marchés publics. Plus grave, de nombreuses irrégularités dans la passation des marchés publics ont été découvertes impliquant une perte estimée pour la Collectivité à 500 000 euros sur les dernières années dans le seul domaine de la gestion des sinistres et de la sécurité des bâtiments publics.

- *Régime indiciaire des agents incohérent*

Il est apparu indispensable de corriger des inégalités de traitement au sein du personnel municipal afin de se conformer au cadre réglementaire. Cette situation a débouché sur une augmentation des dépenses liées aux frais de personnel, dans un souci d'équité et de justice sociale.

- *Le coût des transports scolaires*

Chaque année, ce sont des centaines de milliers d'euros qui sont consacrés au financement des transports scolaires. Si ce service constitue une charge lourde pour la Ville, il est plus que déplorable qu'aucune vision anticipatrice n'ait permis d'éviter ce phénomène.

Ainsi, lors de la construction du quartier du Val Maidera (2 000 habitants), il allait de soi qu'un quartier ainsi conçu allait voir une augmentation du nombre des enfants scolarisés. Avec la somme engagée depuis quelques années (coût annuel de 300 000 euros), il aurait été largement possible d'y construire un groupe scolaire, évitant ainsi aux enfants de passer de longues heures dans les transports en commun.

Ce mode d'organisation génère par ailleurs des problèmes de sécurité importants.

- *Des dépenses informatiques frisant l'abracadabrantique*

A la vue des dépenses informatiques engagées sur les derniers exercices budgétaires, la Ville de Maizières-lès-Metz devrait "crouler" sous le matériel informatique.

Or, si certains bureaux sont équipés d'un matériel informatique correct, il n'en va pas de même sur le réseau informatique. Serveurs au bord de la saturation, logiciels obsolètes pénalisent quotidiennement le travail de la Collectivité et font peser le risque d'un "black out" informatique. Pourtant un investissement de 2,7 millions d'euros pour le seul service informatique a eu lieu durant les dernières années pour un résultat médiocre. Il est nécessaire de procéder urgemment au remplacement d'une partie importante du matériel.

D'ailleurs, un audit complet du Service informatique est actuellement réalisé par une Société spécialisée afin d'éclairer la Municipalité sur les raisons de ces dysfonctionnements.

Autre difficulté, la Ville de Maizières-lès-Metz s'est engagée dans un vaste plan de développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans les écoles. Il est regrettable que ce plan numérique n'ait pas connu une anticipation des dépenses de fonctionnement.

- *Une gestion des impôts ubuesque*

Les impôts ont connu, depuis quelques années, une stabilité. Cependant, il est nécessaire de constater qu'entre 2003 et 2005, ceux-ci ont connu de fortes hausses consécutives (+ 55% sur trois exercices dont 35% pour une seule année). A la suite de ça, par manque de vision à long terme et d'anticipation, les bases fiscales n'ont pas été revalorisées en ne misant que sur des dotations communautaires, a fortiori exceptionnelles et non pérennes puisque versées avant la fusion intervenue au 1er janvier 2014.

Ces manquements nous contraignent aujourd'hui à faire preuve d'un esprit de responsabilité dans l'intérêt de la Ville.

3. Les orientations budgétaires pour 2016

Création d'une démarche budgétaire proactive

Face aux diminutions des dotations globales de fonctionnement et dans la volonté stricte de limiter au maximum l'effet ciseaux largement amplifié la précédente Municipalité, la Ville de Maizières-lès-Metz a pris la décision de s'inscrire dans une démarche globale et proactive.

L'orientation stratégique de la Municipalité est de mettre en place une série de mesures internes aux services municipaux visant à préserver la capacité de la Collectivité à investir durablement.

Pour l'essentiel, il s'agira d'une optimisation du fonctionnement courant de la Collectivité (rationalisation des commandes par exemple) et d'une réinterrogation de la manière de répondre aux besoins de la population.

A titre d'exemple, les dépenses d'heures supplémentaires diminueront en 2016 et le budget consacré au magazine municipal sera réduit de 4 500 € en adaptant son format et en diminuant sa parution compensée par l'articulation avec les supports numériques d'information.

Dès 2016, le plan d'économies engagé par les services doit permettre d'atteindre une diminution des dépenses de fonctionnement.

Un volet d'optimisation des recettes de la Collectivité complète ces économies pour préserver sa capacité à investir pour les années 2020.

Maintenir un niveau de fonctionnement garantissant un service public efficient

L'impact de l'effet ciseaux fait peser de graves risques sur la capacité à maintenir le niveau des politiques publiques. Le niveau d'engagement de la Municipalité dans les politiques assurant le vivre ensemble et l'épanouissement, le cadre de vie et la sécurité sera maintenu.

Ainsi, les subventions aux acteurs de la culture ou le soutien aux associations, notamment en direction des jeunes, seront maintenues à un haut niveau en 2016, dans le but d'encourager et de soutenir les initiatives locales.

Garantir un haut niveau d'investissement

En enlevant les dépenses liées au remboursement de la dette, la Ville de Maizières-lès-Metz a l'intention d'investir plus de 7 millions d'euros.

La transformation de la Maison des sœurs entrera dans une phase opérationnelle et mobilisera 1 million d'euros en 2016. Le projet de réalisation d'une Maison d'Assistants Maternels se concrétisera également cette année. Ces opérations sont emblématiques de la réflexion que conduit la Collectivité sur son patrimoine en réinterrogeant l'allocation des ressources immobilières en fonction des besoins et des attentes des usagers.

Concernant le cadre de vie, de nombreux projets de rénovation, d'embellissement et d'amélioration du domaine public seront concrétisés durant l'année 2016.

Fort de ses projets et réaliste quant au contexte budgétaire, la Ville de Maizières-lès-Metz fait le choix de la confiance en l'avenir en demeurant des plus raisonnables dans l'usage fait de l'argent public.

Cette lecture terminée, le Maire indique qu'il aurait pu être fait état dans les projets 2016 de la première partie de la rénovation intégrale de la Rue du 4 Septembre (ensemble du tronçon entre le giratoire de la Rue du 4 Septembre et de la Rue Jules Ferry jusqu'au feu tricolore des Meubles Brignier). Cette portion de route va être réaménagée qualitativement et bénéficiera de 45 places de stationnement qui font défaut en Centre-Ville.

La Municipalité fait un effort de maintenir un niveau important d'investissement car elle croit en l'avenir malgré l'ensemble des contraintes résumé par Mme CABALLE et elle fait le pari de soutenir le tissu économique local car ce sont des activités qui permettent de faire vivre des familles maiziéroises et environnantes. Le Maire prend à titre d'exemple la Société STRADEST basée à Hauconcourt, qui malgré les différentes commandes passées dans le cadre du marché de voirie, a licencié 4 personnes. Mis à part un partenaire de la Ville, toutes les Entreprises de Bâtiment - Travaux Publics ont dû licencier des salariés ces derniers mois.

C'est donc un signe fort de la Collectivité de soutenir le tissu économique local. C'est le cas également dans le cadre de l'aménagement de la friche industrielle de l'ancienne usine "Cedec - Lutetia" permettant un investissement de 12 millions d'euros.

Le Maire liste ensuite les interventions qui vont être faites après le propos de Mme CABALLE et c'est M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", qui prend la parole (texte repris dans son intégralité).

"En lisant attentivement le rapport qui vient d'être présenté, je me suis dit : « mais quelle mouche l'a donc piqué ? »

Près de 9 pages de rapport, soit plus de 300 lignes, et au total 1 petite page, soit 35 lignes seulement sur ce qui compte a priori le plus dans ce DOB, c'est-à-dire notre avenir, quelles sont vos intentions en matière de budget pour l'année 2016.

« Mais quelle mouche l'a donc piqué ? » 8 pages de réquisitoire sur notre ancienne municipalité, 8 pages de ramassis de vraies fausses informations, de contre-vérités, de mélange de chiffres nationaux et locaux, 8 pages de règlements de comptes en tous genres pour une petite page de projets ambitieux et démesurés : la rénovation d'une MAM pour 4 assistantes maternelles et un projet somme toute quand même plus ambitieux mais bien loin d'être, pour une ville de notre taille, la trouvaille du siècle, en la rénovation d'un autre bâtiment, celui de la maison des sœurs. Ah pardon j'oubliais l'embellissement de la ville, soit l'achat de 4 parterres de fleurs et de 2 guirlandes de Noël chez Babou pour les fêtes de fin d'année !

« Mais quelle mouche l'a donc piqué ? » A bien y réfléchir, je pense que ce ton agressif, voire aigri, haineux, revanchard et vengeur ne vous sied point M. le Maire, ne semble pas correspondre à l'image que l'on peut se faire de vous, que je me fais de vous. J'en veux pour preuve que l'une de vos expressions préférées depuis plusieurs mois, la célèbre « baisse drastique des dotations de l'Etat » n'apparaît qu'une seule fois, laissant la place à de nouvelles expressions que l'on ne connaissait pas dans votre bouche comme l'énigmatique « effet ciseaux », qui donne froid dans le dos rien qu'en le prononçant, et la non moins excellente « démarche budgétaire proactive » ! J'ai même cru un instant que pour renflouer les caisses de la commune vous faisiez de la pub pour les Oméga 3... J'en conclus donc que ce texte, s'il a votre approbation, n'est probablement pas de votre plume, et j'en déduis que vous êtes bien mal entouré et conseillé, ce que nous constatons depuis pas mal de temps, comme bon nombre de nos concitoyens...

Alors oui, M. le Maire, tout n'a pas été parfait sous notre municipalité, des choix ont été faits et comme tous les choix que chacun peut faire dans sa vie, certains se sont révélés excellents, d'autres moins judicieux, mais ce n'est pas une raison pour nous accuser de tous les maux de la terre : oui il y aura toujours, comme cela peut se produire chez chacun d'entre nous, des chaudières qui tomberont en panne, des fuites sur les toits ou des canalisations qui lâcheront sans pour autant que cela résulte d'un mauvais entretien et qu'il eût fallu systématiquement tout anticiper en changeant des chaudières en bon état ou des tuiles ne fuyant pas !

Comment se fait-il alors M. le Maire qu'avec tant de choses négatives énumérées dans ces 8 pages, tant de malfaçons, tant d'incompétences, tant de dépenses inexplicables, tant de déficits structurels, comment peut-il se faire que le Percepteur n'y ait vu que du feu, lui qui n'hésite pas à retoquer une décision du CM pour quelques centimes d'erreur, comment a-t-il pu pendant autant d'années attribuer autant de satisfecit et se féliciter dans cette enceinte de la gestion de notre commune sous l'ancienne municipalité ?

Comment se fait-il M. le Maire, que la Cour des Comptes dans son rapport régional, elle qui a le don de fourrer son nez partout et de dénicher le moindre argent mal utilisé, comment se fait-il qu'elle n'y ait vu que du feu ?

Votre rapport, M. le Maire est dépassé puisqu'il parle surtout du passé, on se croirait revenu dans la campagne des Municipales 2014, et vous ne pourrez convaincre que les béni-oui-oui qui vous sont encore favorables et croient encore en vous, car les Maiziérois ne seront pas dupes que vouloir nous accuser de tous les maux que vous rencontrez aujourd'hui ce n'est que pour excuser la panade dans laquelle 2 ans de gestion sous votre mandat nous ont menés, excuser déjà vos erreurs et vos excès d'aujourd'hui, tout comme vous cherchez à masquer déjà vos insuffisances de demain !"

La parole est ensuite cédée à M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", (texte repris dans son intégralité).

"C'est vrai que dans le cadre d'un débat, on aurait pu penser que les propos de M. BEBING qui ont été assez vifs, auraient pu susciter une réponse immédiate mais je vois que vous choisissez dans vos débats la formule qui vous convient le mieux puisque vous allez nous laisser nous exprimer, vous allez répondre et j'aimerais qu'à la suite de votre réponse, nous puissions apporter des éléments d'informations à vos éléments, ce qui serait un vrai débat.

Je ne reviendrais pas ici sur ce que mon collègue a déjà très bien dit...

Mais c'est vrai que votre DOB a de quoi surprendre. Comme vous le rappelez, les textes prévoient que « le DOB doit soumettre les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés », or sur les 9 pages de votre DOB vous ne consacrez qu'une petite page aux orientations budgétaires 2016... sans donner aucune indication précise ni sur les dépenses ni sur les recettes...

Vous n'avez donc pas conçu votre DOB comme un espace de débats sur le futur de notre ville, sur les choix que vous proposez pour notre ville... mais comme un réquisitoire contre l'ancienne majorité municipale.

Il est vrai qu'on assiste, depuis 2014, à une détérioration financière des comptes de la commune... mais vous n'y êtes pour rien...vous n'êtes maire de la ville que depuis 2014 !!!

Je me suis donc demandé pourquoi vous avez fait ce choix de revenir sur le passé.

Pourquoi avez-vous choisi d'être aussi de mauvaise foi dans votre document ?

La conclusion que j'en tire, je la formulerai sous forme d'hypothèse : vous allez augmenter les impôts et vous ne voulez absolument pas que les gens pensent que c'est de votre faute : le Maire augmente les impôts mais ce n'est pas sa faute ! Il a fait des choix aberrants dès son élection mais il n'y est pour rien, c'est la faute des autres ... même si les mauvaises langues diront qu'il avait tant de promesses électorales à tenir !

Monsieur le Maire c'est la grande question : allez-vous augmenter les impôts ? En tous les cas le plan com est en marche... mais pour se décider les conseillers municipaux auront manqué de beaucoup d'informations, on ne sait même pas quels sont les besoins et on ne sait même pas où en sont les recettes ?

J'ai une espérance monsieur le Maire, c'est que votre candidature aux prochaines législatives, si elle se confirme, retarde encore d'une année cette hausse des impôts.

Je remarque néanmoins que je vous ai posé cette question sur la hausse des impôts déjà deux fois... sans avoir aucune réponse... le budget sera voté dans deux semaines, on est au DOB, alors quelle est votre position ?

Pour justifier la mauvaise situation actuelle des finances de la commune, vous ne vous contentez pas d'évoquer les décisions de l'Etat, de cette baisse drastique des dotations de l'Etat qui est devenue l'arlésienne incontournable de tous les élus locaux, non, vous voulez absolument que cela soit la conséquence de votre héritage.

Reprenons ces éléments.

Oui, je suis d'accord avec vous, aujourd'hui la situation financière de la commune est mauvaise. D'ailleurs, je remarque que depuis votre élection, nous n'entendons plus en conseil municipal le rapport financier du percepteur de la commune... ni en 2014 où on aurait eu droit à un dernier bilan objectif et positif de notre gestion de 2013, mais ni en 2015, où on aurait sans doute eu droit à des premières critiques sur votre gestion de 2014, et je prends le pari que nous n'aurons pas non plus en novembre 2016 une présentation du percepteur sur votre gestion de 2015... pourquoi, monsieur le maire, refusez-vous de faire entendre cette voix objective en conseil municipal ? Vous craignez ces analyses ?

Attardons-nous ensemble sur cette détérioration de la situation financière.

Pour pouvoir investir toute commune doit dégager un minimum d'épargne sur ses dépenses courantes... Or, si on regarde (p3) l'évolution de l'épargne courante de notre commune on passe de 7.5 millions d'euros d'épargne nette en 2011 à une épargne négative de 1.2 million en 2015 ! Quelle chute ! quelle catastrophe !!! En 2015, vous avez été incapable de payer les dépenses courantes de la commune (l'énergie, les salaires, le remboursement des emprunts !!) sans piocher dans l'épargne de notre commune...

Or, on sait tous qu'un ménage court à sa perte quand il ne peut pas équilibrer ses dépenses courantes avec ses revenus réguliers, s'il ne peut retrouver l'équilibre qu'en piochant dans son épargne, cela ne durera qu'un temps ! On vous avait averti dès votre premier budget, qu'il était suicidaire d'augmenter les dépenses de fonctionnement aussi fortement alors que les recettes stagnaient ... mais ce n'est pas votre faute !

Ce qui est merveilleux dans votre argumentation, c'est que ce déséquilibre, ces problèmes, vous n'y êtes pour rien... J'imagine que cette magie, cet enfumage, opère facilement pour tous ceux qui ont beaucoup de mal à comprendre les chiffres.

Mais enfin, les problèmes actuels de la ville sont liés à deux grands facteurs, la baisse des recettes de la ville, qui était totalement prévisible et la hausse récente très importante des dépenses de la ville que vous avez menée.

Ce n'est pas pour rien monsieur le Maire qu'alors que la commune était dotée de dotations très conséquentes de la CCMLM, nous plafonnions nos dépenses de fonctionnement autour de 10.5 millions d'euros, nous savions que cela était exceptionnel...

Or, dès votre arrivée les dépenses se sont envolées (p3). Entre 2013 et 2015, les dépenses de fonctionnement de la commune sont passées, à périmètre constant, de 10.7 millions à 13.1 millions d'euros. En effet je vous rappelle que certaines dépenses de notre collectivité ont été transférées à la communauté de communes (piscine et balayage, dépenses qui représentaient environ 450 000 euros) ... mais ce transfert n'est pas une économie pour notre commune puisque ce montant est en partie déduit sur la dotation que nous verse la communauté de communes... Même si heureusement, à l'époque Gérard Terrier avait obtenu que cette déduction soit limitée à environ 310 000 euros !

Ainsi, depuis votre arrivée les dépenses de fonctionnement ont donc augmenté de 2.4 millions en deux ans... chiffres d'autant plus étonnant que dans le même temps, aucun grand service nouveau n'a été mis en place, à l'exception c'est vrai du marché du dimanche.

C'est vrai que vos priorités ont été dès votre arrivée de changer le logo de la ville, en période difficile, ce plan com était-il indispensable ?

Dans le même temps, vous avez fait exploser les dépenses de personnel. C'est vrai que vous avez ainsi soldé une dette électorale auprès de nombreux maiziérois avec l'argent de tous les maiziérois... Combien d'amis et de soutiens avez-vous embauché à la ville depuis votre arrivée ?

Si on prend les chiffres que vous nous donnez (p5, il faut tout additionner), on obtient :

- *en 2014 : 234.1 équivalents temps-plein,*
- *en 2015 : 274.38 équivalents temps-plein,*
- *alors c'est vrai, on a pas les chiffres antérieurs, vous n'avez pas osé les mettre : pour information le personnel communal n'était en 2013, notre dernière année de gestion, que de 173.2 équivalents temps-plein...,*
- *plus de 100 équivalents temps-plein en deux ans et encore il faut ajouter pour que la comparaison soit exacte les emplois de la piscine et du balayage (c'est-à-dire environ 6-7 etp) qui ont été transférés à la comcom...,*
- *Ces chiffres sont tellement énormes que je vous ai demandé en commission des finances si c'était les emplois de la seule commune ou les emplois de la commune et du CCAS...et vous avez affirmé que c'était les emplois de la seule commune... c'est vertigineux !*
- *Je sais que pour votre défense vous allez nous parler de la nécessité absolue d'augmenter le nombre d'accompagnatrices dans les cars scolaires pour assurer la sécurité des enfants... mais enfin monsieur le maire c'est + 106 ETP... il faut trouver d'autres justifications car c'est vraiment un peu court comme explication +106 ; +106 ETP!!!*

(le Maire précise que ce chiffre est totalement faux et indique que M. MEIGNEL mélange deux choses qui ne sont pas comparables, les équivalents temps-plein et le nombre de personnes physiques, il laisse poursuivre M. MEIGNEL dans son intervention mais indique qu'il se trompe totalement sur son propos).

Revenons maintenant sur votre héritage, sur ce lourd héritage !

C'est vrai que dans cette partie les analyses chiffrées et précises ont disparu, quelques chiffres isolés surnagent de temps en temps. Pourquoi cette partie est-elle si incomplète ? Parce que globalement les chiffres plaident pour nous mais que dans le détail on peut toujours se plaindre... ce que vous ne manquez pas de faire.

Reprenons :

A votre arrivée en mars 2014 vous avez pu récupérer de notre gestion 5 526 370.93 €, je redis ce chiffre en 2013, nous vous avons laissé un résultat positif, une cagnotte de 5 526 370.93€ !

Quel lourd héritage ! Très sincèrement, monsieur le Maire, quel Maire ne voudrait pas arriver dans une commune où le résultat représente presque la moitié de ses recettes réelles ?

Pour minorer ce bon chiffre, vous avez choisi :

Premièrement de l'ignorer, il n'est cité nulle part, c'est vrai une cagnotte de 5 526 370.93 €, ça serait pas très cohérent dans une partie où on veut montrer que les problèmes viennent des autres...

Deuxièmement, vous évoquez un déficit structurel de fonctionnement (en 2014 !!!) de 1 million d'euros En commission des finances, je vous ai demandé de quels chiffres provenait cette affirmation, vous avez été incapable de me le montrer tout simplement parce que ce déficit n'existe pas ! Pour deux raisons, parce qu'il est interdit par le CGCT qui précise bien que la section de fonctionnement doit être votée en équilibre... ça se serait donc vu si tel avait été le cas et deuxièmement parce que jusqu'en 2014 les dépenses réelles de fonctionnement étaient inférieures aux recettes réelles de fonctionnement. Donc non, quand nous étions au pouvoir, les dépenses tournaient autour de 10 millions et les recettes étaient de l'ordre de 12 à 18 millions d'euros en fonction des années... des recettes toujours supérieures aux dépenses, on appelle cela un excédent pas un déficit, monsieur le Maire !!!

Vous argumentez ensuite en vous plaignant de l'entretien des locaux qui auraient été abandonnés... si vous regardez attentivement les différents budgets de notre mandat, vous vous apercevrez que les dépenses consacrées au cadre de vie - c'est-à-dire l'entretien et l'investissement des locaux - ont toujours été notre premier poste budgétaire... mais bon la commune dispose de plus de 55 bâtiments, monsieur le Maire, et il est à craindre que cette tâche ne soit jamais terminée, quand on a fini de rénover tous les papiers peints de sa maison, il faut souvent recommencer...

Vous trouvez même le tour de force de vous plaindre d'une dépense que la commune n'a pas eu à faire mais qui vous a demandé du travail ... pour régler un contentieux. Ca me paraît assez normal de passer du temps à résoudre un contentieux, et je ne doute pas que nous serions parvenus au même résultat...

Mais le plan com ne s'arrête pas là. Dans cet héritage, on arrive aux affaires en cours. Si effectivement, il y a eu des irrégularités dans certains marchés on ne peut que, comme vous, le regretter. Les sommes annoncées sont importantes + 500 000 sur 10 ans, c'est-à-dire 50 000 euros de surdépenses par an... On attendra donc, comme vous, le résultat de l'enquête en cours. Dans la même idée, les dépenses informatiques et téléphonie : 2.7 millions sur 10 ans, c'est-à-dire 270 000 euros par an, vous paraissent trop importantes pour la qualité du réseau informatique de la ville. Nous regarderons avec vous le résultat de l'audit que vous avez missionné...

Mais le fin du fin de votre plan com, c'est cette idée que les impôts auraient explosé entre 2003 et 2005... ce qui semble vous rassurer à bon compte pour votre prochaine hausse d'impôt.

Ainsi, vous qualifiez ces hausses d'ubuesques, 35% en une seule année, 55% en deux ans... sauf que Monsieur le Maire ces chiffres sont faux et montrent, une nouvelle fois, que l'adjoint aux finances de notre interco, ne connaît pas grand-chose aux finances de l'interco...

Il y a eu en 2005, une hausse des impôts, je vous la confirme, elle a été de 7%... mais aucune hausse des impôts locaux entre 2003 et 2004. Pour vous éclairer, il suffit de prendre une feuille d'impôt de n'importe quel habitant de Maizières. A votre décharge, c'est vrai que vous n'habitez pas encore à Maizières-lès-Metz à cette époque...

Que s'est-il passé ? Je suis désolé d'être un peu technique même si comme je vous l'ai dit, il suffit de lire l'avis d'imposition d'un citoyen maiziérois pour le comprendre...

Entre 2003 et 2004, la comcom a basculé d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité propre... c'est-à-dire d'une taxe d'habitation et foncière additionnelle à une TPU. C'est ce choix très astucieux qui a notamment permis le décollage des ressources financières de notre interco... En effet, en ayant une TPU, la comcom a pu bénéficier de l'intégralité de la Taxe professionnelle versée par les entreprises alors qu'auparavant chaque commune était écrêtée passé un certain montant. Pour parler clair alors qu'auparavant l'essentiel de la TP de PSA échappait aux communes, depuis lors l'intégralité de la TP de PSA (et des autres !) est revenue aux communes. Petite astuce, grande conséquences pour nos communes... Ce transfert de notre TP communale vers cette TPU a entraîné dans le même temps, le transfert de la part intercommunale de la TH et de la TF aux communes... C'est pourquoi si les taux communaux ont augmenté, aucun contribuable maiziérois n'a alors connu une hausse de 35% de ses impôts !

Enfin et ce n'est pas la moindre de mes fiertés, depuis 2005 et pendant l'intégralité de mon mandat d'adjoint aux finances aucune hausse d'impôt n'a été votée : 8 ans sans hausse d'impôt...

Et vous ? combien de temps allez-vous tenir avant d'augmenter les impôts des maiziérois... c'est vrai que vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts, êtes-vous encore capable de tenir cette promesse ? Ou devez vous faire payer aux maiziérois deux ans de choix budgétaires aberrants ?

Arrivé au bout du bout de votre plan com, vous consacrez une petite page aux orientations budgétaires 2016... avec un flou digne des plus grands magiciens.

Pour 2016, vous nous proposez des économies sur le budget de fonctionnement, enfin !!! Il est vrai que nous n'avons aucun chiffre sur l'évolution prévisible des dépenses de personnel (aucune info sur le GVT !), aucun sur le chapitre 011 des charges générales... un seul chiffre est cité : la baisse de (accrochez-vous bien !) de 4 500 euros des dépenses d'impression du magazine municipal... Ouahh c'est fort !

Mais même là, cette économie annoncée est un véritable trompe l'œil, on va passer de 6 numéros par an à 4 numéros par an alors que vous avez embauché une personne supplémentaire au service communication pour réaliser le travail de conception du journal municipal... une personne qui sera toujours là alors que cette charge de travail aura baissé de 33% !!!

Sur les recettes de la commune, vous avez cette grande phrase, mais toujours aucun chiffre : nous allons « les optimiser »... quelle précision !!!

Alors qu'un DOB doit permettre de discuter de la façon dont la commune doit équilibrer ses dépenses et ses recettes... Nous n'avons pas beaucoup d'éléments à notre disposition.

Alors oui, nous découvrirons bientôt, dans votre budget les choix qui ont été les vôtres, le montant de l'emprunt que vous allez devoir contracter en 2016 ? Votre décision sur la fiscalité ...

Ce que l'on remarque, c'est que vous n'avez pas jugé bon d'en informer le conseil municipal lors du DOB ce qui ne me semble pas très respectueux des conseillers municipaux pour qui ce DOB doit être un moment de véritable échange sur des choix clairs ...

On a l'impression que vous avancez masqué sans assumer les choix budgétaires que vous êtes aujourd'hui contraint de prendre après deux années de gestion calamiteuse.

En effet, notre commune est aujourd'hui, comme beaucoup d'autres, confrontée à des difficultés financières mais aujourd'hui, vous avez surtout cherché à trouver des responsables. Or, monsieur le Maire, nous vous avons prévenu dès vos premières décisions, que vous deviez adapter le budget de notre commune à ses moyens actuels, qu'il ne fallait pas augmenter de 18 % les dépenses de personnel alors que les ressources de la commune stagnaient à un niveau historiquement bas.

On avait annoncé lors du DOB 2015 que cette stratégie annonçait la dette aujourd'hui et les impôts demain. J'ai bien peur, monsieur le Maire, que nous avons eu raison, la dette va croître, ce qui est tout à fait possible dans la mesure où nous vous avons laissé une dette très faible (là encore un bon héritage !), mais je doute fort de votre capacité à respecter votre promesse de ne pas augmenter les impôts !

Vous avez mis deux ans pour revenir en parole aux principes de réalité, j'espère dans l'intérêt de tous les maizièrois que cela se concrétisera dans les faits...Mais la situation financière de notre commune est d'autant plus préoccupante que vous n'avez encore lancé aucun des grands projets structurants dont notre ville a besoin. Ainsi, vous avez déjà bien entamé les marges financières de la commune en réaugmentant la dette et peut-être en augmentant les impôts sans lancer le moindre projet d'envergure !! Ces perspectives sont bien inquiétantes !"

Sur invitation du Maire, M. Gérard TERRIER, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous", prend la parole (intervention reprise dans son intégralité).

" Pendant que M. MEIGNEL parlait, je consultais mes données de la Commune et je confirme bien que le chiffre de 171,7 équivalents temps-plein était l'effectif du personnel au dernier Compte Administratif 2013. Vérifiez votre compte Administratif et vous verrez ce chiffre, je le confirme et c'est sur des documents validés.

Affirmer, M. le Maire, est une chose. Convaincre en est une autre. Et le rapport que vous soumettez à notre réflexion, à notre discussion, à notre débat est un tissu de caricatures et d'inexactitudes avec une densité qui est effrayante.

On parle de déficit structurel. Fort intéressant, il y a un déficit structurel. Sait-on ce que c'est déjà. Déficit structurel, ça veut dire que lorsqu'on a des dépenses courantes, elles ne sont pas couvertes par les recettes courantes. Elles sont couvertes par des recettes exceptionnelles. Et je me suis posé la question en lisant ce rapport : mais où ont-ils pu trouver un déficit structurel ? Et à force de lecture et d'observations, j'ai collectionné les différents échanges que vous aviez et je me suis dit, j'ai trouvé, c'est la dotation exceptionnelle de la Communauté de Communes "Rives de Moselle" qui les pousse à annoncer ce déficit structurel. Ca peut être légitime à première lecture, encore faut-il regarder cela de plus près.

Cette dotation, cela a été rappelé, a été composée de deux éléments : la dotation de compensation qui est due par la loi, elle compense la perte de ressources fiscales de l'ancienne Taxe Professionnelle et la contribution financière des Entreprises donc elle n'a rien d'exceptionnel comme recettes. Et il y a la dotation de solidarité. Cette dotation, vous saviez que dans l'ancien fonctionnement de la Communauté de Communes, elle était obligatoire et elle était même avec un plancher, on avait donné une garantie aux Communes que cette dotation ne serait jamais inférieure à un seuil. Je vous concède que les 2 dernières années, on a eu une somme beaucoup plus conséquente et vous en avez exprimé les raisons.

C'est comme nous savions que nous allions fusionner avec les Communes comme Hagondange et Talange, il nous était apparu assez intéressant que les Communes qui ont constitué cette richesse en soient les bénéficiaires.

Or, et ça c'est la règle de la comptabilité publique, cette dotation rentre dans la section de fonctionnement. Et on se dit, il a rentré de l'argent dans la section de fonctionnement, il couvre ses dépenses de fonctionnement avec cette dotation exceptionnelle. Sauf qu'il y a un excédent de recettes, cet excédent n'est pas dépensé, il va à l'autofinancement. L'autofinancement est la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes. Si bien que l'autofinancement de ces deux dernières années exceptionnelles était de 6,5 millions d'euros. Alors que l'autofinancement courant que nous avons chaque année était de 3 millions. Donc, cet excès de recettes n'a pas servi à payer les dépenses de fonctionnement mais à alimenter la section d'investissement et nous avons d'ailleurs à ce titre, un ratio qui est extraordinairement bon, un taux d'équipement par habitant qui était 3 à 4 fois supérieur à la moyenne des Communes de même strate. Je le disais à chaque fois.

Vous voyez que lorsque je lis déficit structurel, je me dis mais c'est du délire. C'est du délire puisque pendant 6 ans, jamais vous m'avez parlé de déficit structurel. La Chambre Régionale des Comptes, qui examine avec toute la sévérité qu'on lui connaît, nos comptes, n'en a jamais fait état.

Le Directeur des Finances Publiques qui, chaque année, donne un rapport, n'en a jamais fait état. Vous-même qui avez déjà maintenant exercé un petit peu le pouvoir, n'en avait jamais fait état. Et là, en 2016, ô râteau, déficit structurel, vous vous rendez compte ! La catastrophe !

Je pense qu'il y a quelque chose qui n'est pas très honnête ou du moins tout à fait inexact.

Sur la fiscalité, là-aussi, qu'est-ce que je lis comme grossièreté ! D'une part, revenons au contexte, notre engagement a été de dire, en 1995, que nous ne ferions pas d'augmentation de fiscalité au delà du coût de l'inflation. On n'avait pas dit qu'on n'augmenterait pas les impôts ; on avait dit qu'on ne ferait pas de fiscalité au delà du coût de l'inflation.

Je vais prendre la taxe d'habitation. En 1995, avec la complémentaire du District, elle était de 10,52 %. Si je lui applique l'inflation de chaque année, ça nous donne une possibilité de pourcentage de 14,68 %. C'est une simple multiplication à faire, il n'y a pas de supercheries, vous prenez l'inflation de chaque année, vous multipliez 10,52 % par 1,12 ; 1,03, vous arrivez à 14,68 %. On rend la Commune, et puisque vous n'avez pas touché les taux, celui-là est totalement vérifiable, il est de 12,64 %. C'est-à-dire qu'on a totalement respecté notre engagement. Alors que le taux national est de 15,74 % pour les Communes de même strate.

Donc, d'une part, il n'y a pas la catastrophe que vous annoncez mais comme l'a expliqué M. MEIGNEL, où il a fait une erreur de langage car ce n'était pas la Communauté de Communes mais un district que nous avons, le District Nord de l'Agglomération Messine ; mais il est jeune comme moi mais pas comme vous, M. le Maire, vous êtes encore à l'âge du boullier puisque vous ne voulez pas d'informatique, mais moi j'ai graissé le mien pour faire ces comptes et là, qu'est-ce qu'il y avait, il y avait un triple effet. Il y avait effectivement cette fiscalité additionnelle, cela n'était pas négligeable, 2,42 % de taux de taxe d'habitation et 2,42 % du taux de taxe foncière bâti donc ce n'était pas complètement neutre et bien entendu, il fallait 2 choses. J'ai fait ça avec M. Paul MANUELLI, qui n'était pas forcément socialiste mais avec lequel nous travaillions en très très bonne harmonie et c'est pour ça d'ailleurs que la Communauté de Communes en est à ce niveau là.

C'est grâce à la qualité des gens comme lui, je lui rends tout à fait hommage ;et puis ses prédécesseurs, mais lui a été un de ceux avec qui j'ai pu travailler.

Il fallait donc une convergence des taux pour pouvoir abandonner la fiscalité additionnelle en fiscalité unique. Ce qui nous a fait faire deux opérations. Pour certaines Commune, c'était qu'à Maizières, il fallait augmenter nos taux et pour d'autres, les baisser. C'est ce qu'on appelle la convergence des taux et après, comme l'a expliqué, M. MEIGNEL, le contribuable maiziérois payait une taxe d'habitation avec 2,42 % qui était versés au District plus 5 ou 7 % qui était versés à la Commune. Tout ça, c'est fondu en une seule : 2,42 % plus l'ancienne taxe pour faire une taxe communale unique mais lui en centimes d'euro payait la même chose.

Mais sur le coefficient communal, lui avait crû. Pourquoi cela ? Car le District, devenu Communauté de Communes plus tard, compensait à chacune des Communes la contribution fiscale qu'il recevait et qu'il reversait à l'euro près aux Communes, opération neutre.

Donc celui qui vous a rédigé cette note me paraît pas très bien informé et ne connaît pas tout à fait l'histoire de nos territoires.

Ensuite, moi, mon boulier que j'ai graissé ce matin, me dit que le 10,52 à 12,64 %, ça me fait une augmentation de 19 %. Mais c'est peut être mon boulier qu'il faudrait que je recycle puisque je suis pas très bon en équipement informatique, il faudra que je regarde ça différemment. Mais on pourra refaire les calculs ensemble si vous voulez bien. Ce qui fait 1 % d'augmentation de moyenne.

Nous, notre promesse était celle là ; elle a été tenue. La vôtre que j'ai trouvé imprudente, c'était "j'augmenterai pas la fiscalité". C'est la vôtre, sera-t-elle tenue, c'est votre affaire, ce n'est plus mienne. Chacun fait selon ses convictions.

Ensuite, les frais de personnel. Alors là, on est sur un sujet extraordinaire parce que vous êtes en train de masquer par le ratio une non augmentation de la charge des frais de personnel.

C'est quand même extraordinaire, le graphique est plat. Or, pour que ce graphique soit plat, puisque les frais de personnel en valeur absolue ont augmenté, pour que le ratio soit le même, c'est-à-dire le diviseur, il faut dans le même temps, augmenter les dépenses de fonctionnement. C'est-à-dire que là, c'est la double peine, non seulement on augmente les frais de personnel assez conséquemment et pour sortir un ratio, qui n'est un ratio comme je le disais à chaque présentation, c'est quelque chose qui est un indicateur, aux alentours de 0,6 ; 0,7, la charge de personnel est un peu lourde et il faut une alerte mais ce n'est qu'un ratio et ce n'est pas la réalité. La réalité est combien nous dépensons pour les frais de personnel. Et là, il y a eu augmentation et si le ratio est bon c'est parce qu'en plus de l'augmentation des frais de personnel, il y a eu augmentation des dépenses de fonctionnement. Je crois qu'il faut le dire. Ce n'est pas quelque chose de scandaleux de dire que pour des raisons x ou y, on a fait ce choix et comme le disait très bien, M. MEIGNEL, on a également dans ces frais de personnel, une somme qui est masquée. Pourquoi je dis ça ? Et ce n'est pas vous qui l'avait masquée, c'est la structure qui fait qu'elle est masquée. Nous avons transféré la piscine avec ses salariés ainsi que le service "Voirie" à la Communauté de Communes. Transfert qui fait que nous n'avons plus à payer directement ces personnels. C'est-à-dire que cela n'impacte pas le compte "Frais de personnel". Par contre, nous les payons quand même car cette somme là nous est prélevée sur la dotation de solidarité que la Communauté de Communes nous verse.

Et à ce titre, en prospective, j'avais commencé à engager ce qui me paraît une injustice et j'y reviendrai tout à l'heure, c'est que nous allons avoir une piscine intercommunale à Hagondange. Rassurez-vous, je ne vous ferai pas la polémique du lieu. Cette piscine intercommunale n'aura aucun impact sur les Communes composant notre Communauté de Communes si ce n'est la contribution fiscale mais aucune se fera avec une dotation de solidarité impactée par des frais des personnel. Et nous, Commune de Maizières qui avons donné la piscine, on a une pénalisation puisqu'on nous retire de notre dotation de solidarité les frais des personnel qu'on a donné. C'est le système qui veut ça mais, et je vais y revenir dans un instant, sur le fonctionnement que nous avons de la Communauté de Communes, il y avait moyen de contourner cette difficulté.

Vous m'avez dit, il y a 7 ou 8 ans, : " Vous avez affaibli la Commune de Maizières-lès-Metz puisque vous avez pas obtenu la présidence de la Communauté de Communes". Moi, je veux bien en prendre une, j'ai donc entendu mais je m'aperçois que j'ai pas trop affaibli les finances puisque nous avons, et vous l'avez souligné, des dotations qui étaient parfaitement conséquentes, que j'ai pu faire revaloriser la dotation de compensation et pourquoi je l'ai fait, parce que vous savez que quand il y a la dotation de compensation, on est obligé de vous payer ce que vous perceviez (je vais parler de taxe professionnelle) à l'instant du transfert mais cette somme là n'évolue plus. Or, on intégrait les nouvelles Communes qui avaient la base de référence 2012 et nous, on avait une base beaucoup plus ancienne, donc j'ai pu obtenir cela.

Je n'ai donc pas du tout affaibli la Commune de Maizières, je m'aperçois que vous n'avez pas plus la présidence que moi, est-ce que vous avez affaibli la Commune de Maizières-lès-Metz, je n'aurai pas cette outrecuidance là, je laisserai à chacun le soin d'apprécier.

Ensuite, quelque chose qui montre, comment pourrais-je dire pour ne pas être trop désagréable, le manque de choix.

La politique est compliquée surtout quand on est Maire et il faut arbitrer. Chacun a des bons arguments à faire valoir et malheureusement, il est compliqué de satisfaire tout le monde. Même si chaque demande est légitime.

Vous parlez des transports scolaires. Effectivement, c'est une dépense conséquente et effectivement, dans des périodes complexes comme celle que nous vivons, il est normal de se poser la question. Et alors, c'est un choix. Est-ce une erreur ? Vous avez le droit de le dire. Moi, je ne le pense pas. Mais puisque c'est une erreur et que c'est insupportable, dites : "Plus de transport scolaire ou payez votre transport scolaire" mais ne donnez pas aujourd'hui, vous qui avez la responsabilité, la faute sur le passé. Assumez ! Moi, j'assume la position qui était la mienne, ça a obéré d'autres actions. On a le droit d'avoir d'autres orientations mais si vous en avez d'autres, abandonnez celles que nous avons prises. Et ça, ça serait beaucoup plus clair.

Je pourrais continuer ainsi mais je ne veux pas être trop lourd. Je veux dire qu'on a laissé une situation qui n'est pas aussi désastreuse que ça, ne serait-ce que sur la dette. En 1995, quand nous sommes arrivés, la dette en brut était de 5 314 672 €, quand on vous a laissé la Commune en 2013, elle était de 4 419 623 €. Donc, avec des réalisations quand même. On a le droit de les contester, on a le droit de dire que c'est pas bien. Tout ça est possible mais la réalité des chiffres incontestables est là et cela, on ne peut pas, sauf à faire preuve de mauvaise foi, le contester.

Alors, je n'irai pas me fourvoyer en conjectures, en hypothèses : c'est pour masquer votre décision d'augmenter les taux d'impôts, c'est votre responsabilité, on verra le moment venu mais je crois, M. le Maire, que ce n'est pas bien de traiter l'Opposition tel que vous le faites, de lui faire tout supporter, cela relève du mal de notre Pays, de notre siècle.

Aujourd'hui, plus personne n'est responsable de rien, tout ce qui vous arrive, c'est la faute des autres, d'une façon générale et le premier exercice à faire est de trouver le coupable. Alors si c'est ça votre plan d'actions, nous prenons acte mais ne vous plaigniez pas après qu'il y ait des propos de la nature de ceux qui ont été tenus par M. BEBING que j'approuve totalement ainsi que ceux de M. MEIGNEL parce que je crois que nous devons plutôt que d'être dans cette Opposition stérile puisque de toutes façons, c'est quand même vous qui prendrez les décisions et pas les autres ; et surtout, moi j'attends pas de votre réponse, je vous connais, je vous ai déjà posé des questions notamment sur la signature du permis de construire de la Rue des Fleurs et vous m'avez répondu qu'on ne répondait pas à cette question par oui ou par non. Ce qui m'intéresse, ce sont les actes.

Vous savez, l'arithmétique, vous me dites souvent, moi je suis légitime, j'ai été élu Maire, j'ai une majorité des maiziérois avec moi. Vous avez raison, vous êtes légitimes et personne ne le conteste mais là aussi, défaut d'arithmétique, un peu plus de 50 % de 50 % des électeurs, ça fait 32 %, c'est-à-dire que sur un peu moins de 2 électeurs sur 3 n'ont pas voté pour vous. Vous me direz, et à juste titre, que si nous avons gagné, cela aurait été la même situation et j'en conviens. Simplement que face à ce désintérêt de notre population, je crois que ce ne sont pas ces débats de stigmatisation de l'Opposition qui feront revenir les électeurs aux urnes. Je vous dirai, très amicalement, que je ne devrais pas m'en réjouir mais ce type de position me rassure parce que cela nous permettra de revenir aux affaires beaucoup plus vite."

Le Maire reprend la parole : "Après ces trois interventions cumulées, je ne comprends pas qu'après que vous ayez été aussi bons, aussi performants, aussi irréprochables que vous ayez été battus aux élections et largement par une équipe beaucoup plus jeune, beaucoup plus inexpérimentée et sur les épaules de laquelle reposent à peu près tous les défauts de la Création. Ce que je constate sur le plan démocratique, car il y a un résultat, c'est qu'effectivement il y a 56 % des Maiziérois qui se sont exprimés, qui nous ont accordé leur confiance aux élections municipales et en plus l'année suivante, aux départementales, ils ont largement confirmé leur choix. Je vous rappelle que, moi aussi ça m'est arrivé de perdre des élections, le candidat issu de la Municipalité sortante a fait 14 %. Donc, il y a pas de problème. Passé de 45 % à 14 %, cela veut dire qu'il y a quelque part un soutien à la politique qui est menée et quelque part un non soutien à la politique qui a été menée.

Alors après, je ne vous accuse pas de tous les maux et le fait que le texte qui a été avancé était assez critique, je le reconnais. Peut-être trop mais enfin c'est une façon d'exprimer un sentiment extrêmement persistant créé chez nous depuis plusieurs mois tant les difficultés sont importantes quant aux découvertes que nous avons faites.

Je vais revenir sur différents points. Je me suis évertué à les noter scrupuleusement pour ne pas en oublier car même à 38 ans, on peut avoir la mémoire qui flanche.

Déjà, je vais reprendre les propos de M. Jean-Marc BEBING qui parle de 8 pages de réquisitoire avec des données nationales etc... Déjà quand je regarde le document du DOB, il y a, si je ne m'abuse, 1 ou 2 pages consacrées à l'héritage très lourd que nous avons relevé et dans des domaines très ciblés, très particuliers qui font l'objet aujourd'hui d'une enquête.

Par ailleurs, il y a effectivement un rappel réglementaire, une présentation du contexte national, des données qui excèdent de beaucoup la seule vie de notre Commune mais c'est imposé par la Loi dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. On est obligé de poser le débat dans un cadre national et dans un cadre local. C'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui l'impose. Il est vrai qu'il y a des données nationales comme par exemple, la réduction nationale des concours financiers de l'Etat mais cela est imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales. Donc, il y a toute une partie de l'exercice qui est imposé par la Loi.

Sur le plan du réquisitoire, je reconnais que le ton est sévère et ferme mais en même temps, il exprime quelque chose que nous pensons. Il est quand même de mon devoir de dire les choses et j'en avais informé le Conseil Municipal dès le mois de janvier de mémoire à travers un huis clos que j'avais demandé. On est quand même tombé sur des éléments qui vous ont totalement échappés. Je suis désolé de vous le dire malgré votre expérience, votre recul et toutes les qualités que vous nous avez répétées à l'instant et que je ne conteste pas. Mais vous avez laissé passer des éléments particulièrement préjudiciables pour la Ville. Je le dis, je vous montre ce document qui a été transmis au Procureur de la République de Metz, c'est une enquête administrative interne qui a été faite sur la gestion des sinistres avec un certain nombre d'agents qui ont été entendus suite aux très nombreuses irrégularités et quand je dis irrégularités, c'est un terme générique, qui ont été relevées par nos soins.

Quand le Procureur de la République a vu le document, quand il a vu ce que prouvaient les éléments figurant dans l'enquête, il n'a pas hésité un instant et il m'a dit que j'avais fait un travail préparatoire extrêmement sérieux quant à des faits qui sont extrêmement graves. Car il y a des éléments de preuves dedans, pas des supputations ou affirmations. Il m'a dit que dès que la Ville aura déposé officiellement plainte contre X, il engagerait l'enquête préliminaire. En plus de l'enquête préliminaire qui sera l'affaire du SRPJ, Section financière, il demandera à la Chambre Régionale des Comptes de venir enquêter sur ce sujet.

Je vous annonce que la Ville a déposé plainte contre X en début de cette semaine. La plainte est entre les mains du Procureur de la République et les investigations vont débiter. Je peux vous dire que ce sujet, ce qui explique un peu le ton excessif, ou en tous les cas sévère du Débat d'Orientation Budgétaire, me pourrit la vie depuis 6 mois. Parce que je me dis sincèrement, je succède à une équipe expérimentée qui était au pouvoir depuis presque 20 ans, je ne m'attendais pas à tomber sur de tels agissements, sur de telles irrégularités, sur de telles fraudes. Je ne m'y attendais pas. Je me suis même demandé au moment des fêtes de fin d'année si j'allais continuer ou pas. Je me suis vraiment posé la question au cours d'un examen de conscience au moment des fêtes et je me suis dit que ce n'était pas possible, je sais qu'on fait des découvertes quand on remporte une Municipalité mais là, si je puis me permettre, c'est vraiment au-delà de ce que je pouvais imaginer."

M. BEBING et Mme GLOGOWSKI souhaitent obtenir des renseignements sur le sujet et le Maire répond ainsi :

"Je vais simplement vous donner un seul élément illustrant son propos. Un exemple criant qui concerne la sécurité de l'ensemble des bâtiments publics de la Ville (monte-charges, ascenseurs, défense-incendie, sécurité électrique et gaz), ce n'est pas un sujet anodin car ces bâtiments ouverts au public sont fréquentés par les Maiziérois.

Je pense que vous n'avez rien vu, vous avez signé un document attribuant le marché à une Société unipersonnelle ne disposant d'aucune compétence pour remplir le marché et d'aucun certificat exigé par la Loi. Après que la même Société, a elle-même organisé la consultation avant de se porter in extrémis candidate et d'être choisie.

N'ayant aucune compétence et aucun certificat obligatoire pourtant imposé du fait de la Loi, cette Société a sous-traité intégralement le marché à l'un des candidats évincés en lui demandant une rétrocommission.

Et au bout d'un an, n'étant pas payée et ayant refusé la rétrocommission, la vraie Société qui a vérifié certaines installations est venue à notre rencontre en nous présentant la chose et en disant qu'il était ahurissant de voir ce qui se passait dans la Commune.

C'est un exemple mais je peux vous indiquer qu'il y en a bien d'autres et que le chiffre, s'agissant des seuls sinistres et vérification de la sécurité des bâtiments, de 500 000 € n'est pas excessif. L'autre dossier qui nous empoisonne l'existence et je pèse mes mots ; même mes plus proches collaborateurs ne me reconnaissent pas tellement je deviens imbuvable quand je l'évoque, concerne l'informatique et la téléphonie. Je vous le dis, il n'est pas normal qu'une Ville de la taille de Maizières-lès-Metz dépense 25 000 € par mois dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie hors traitements et salaires du personnel. Ça fait plus de 10 ans que ça dure. On devrait crouler sous le matériel, on devrait avoir un système ultra-performant qui soit le plus connecté du quart nord-est. On a dépensé en 10 ans dans ce domaine à peu près la moitié de ce qu'a dépensé la Ville de Metz dans le même domaine. Et il n'y a rien qui marche et l'infrastructure est à changer car les serveurs sont fichus.

Est ce que c'est normal ça ? Je ne dis pas que vous êtes coupables, je ne dis pas que vous avez une responsabilité particulière mais quand même cela se fait aussi sous le contrôle et la surveillance d'une Municipalité. Il n'y a pas que les grandes démonstrations, mêmes intéressantes sur le plan budgétaire, il y a tout cela à regarder. C'est passé entre vos mains et cela a été signé. Ce sont quand même des sujets qui ne sont pas neutres. Nous avons retrouvé des factures de téléphonie mobile absolument ahurissantes et qui ne remontent pas à une époque antédiluvienne, je tiens à le dire. Je ne les ai pas cherchées, on me les a fournies, je n'ai rien demandé, on est venu en me demandant si je trouvais ça normal et j'ai répondu que non, cela n'était pas normal et pourtant cela s'est fait.

On évalue à peu près à 2 millions d'euros ce qui a été indûment payé sur le plan des sinistres et de la sécurité des bâtiments et sur le plan téléphonie et informatique. C'est ce que nous estimons. Nous estimons que nous aurions dû payer au moins 2 millions d'euros en moins. Dans une période où il est courant de dire qu'il y a une forme de disette budgétaire, ces 2 millions auraient pu nous servir autrement. 2 millions ont été dépensés ainsi de manière ahurissante et je maintiens le terme "ahurissant". C'est pour cela que vous pouvez et probablement en partie à juste titre dénoncer le ton "agressif" ou très ferme de ce document qui vous est présenté. Je reconnais qu'il l'est mais il est aussi conforme à un état d'esprit. Quand vous faites ce type de découvertes moins de 2 ans après avoir été élu, ce n'est pas le paradis qu'on nous avait vanté et auquel j'avais fini par croire. Je vous le dis comme ça.

Alors sur le premier sujet, il y a une saisine de la Justice et vous avez raison Mme GLOGOWSKI, je ne dois pas en dire plus donc je n'en dis pas plus. Simplement, j'en informe les Maiziérois, il me semble normal que chacun ait au moins cette information sans pointer du doigt qui que ce soit.

Deuxième point, sur l'informatique et la téléphonie, nous avons un grand cabinet spécialisé, en l'occurrence KPMG, qui réalise un audit à la fois technique d'un côté et financier et juridique de l'autre. Je tiens à vous dire, même si je n'ai pas encore les résultats de l'audit, que les manquements aux règles de la commande publique, à la mise en concurrence, à toutes les règles les plus basiques sur le plan juridique sont flagrants. Comme pour les sinistres. Je vous le dis tel que cela m'a été dit à ce stade.

Donc je vais attendre les résultats de cet audit. L'équipe technique vient notamment de Rennes car il n'ont pas beaucoup d'équipes techniques de très haut niveau sur le territoire, les juristes sont de Metz et du Luxembourg. Nous aurons des résultats d'ici peu mais sachez qu'il y a d'autres problématiques que je qualifierais de très importantes voire de majeures pour la Ville et qui ont déjà pour l'une d'entre elles justifié des mouvements sur le plan du personnel donc voilà ce qui explique M. BEBING le ton peut être un peu plus agressif qu'il ne l'est habituellement mais ça fait plusieurs mois que mes collaborateurs et moi-même, sans parler de mes collègues élus, sommes ultra concentrés sur ces sujets qui ont clairement porté préjudice à notre Ville et cela, c'est une affirmation que je peux faire sans aucune difficulté. Il ne suffit pas d'avoir beaucoup d'argent, même dans un contexte explicable, pour bien gérer l'ensemble de cet argent et pour être l'économiste de l'année.

Sur le plan du Percepteur, je tiens à vous dire que M. le Percepteur a fait valoir ses droits à la retraite. Son successeur ne devrait pas tarder à être en place et j'ai eu un échange sur la gestion communale avec lui pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours. Il est bien conscient comme nous tous du contexte difficile qui pèse sur notre Ville mais je n'ose pas, car c'était une conversation privée, vous dire les éléments extrêmement encourageants et positifs dont il m'a fait part et qui m'ont particulièrement touchés de la part d'un homme d'expérience.

Vous m'avez dit par ailleurs, M. BEBING, je vous laisse la responsabilité de votre propos, que je suis entouré de béni-oui-oui. Sincèrement, ça ne vous ressemble pas non plus (M. BEBING intervient disant que le Maire ne le connaît peut être pas). Mais dans ce cas, je serais fortement déçu, j'ai quand même le souvenir, même si c'est pas un drame, de 2 ou 3 années de Conseil Municipal où personne n'avait droit à la parole dans la majorité municipale. Même pas pour rapporter les délibérations. (Mme GLOGOWSKI n'est pas d'accord avec ce propos). J'étais élu, Mme GLOGOWSKI, j'ai raté un seul Conseil en 6 ans. Tout le monde ne peut pas en dire autant.

(M. LEONARD souhaite prendre la parole). Je poursuis et ceux qui voudront reprendre la parole pourront le faire ou prendre la parole. Je sais que ça va être long mais je tiens à ce que cela se passe de façon démocratique et qu'on ne me fasse pas de procès d'intention. Je n'ai pas rétabli la parité dans l'expression des élus pour me comporter comme un antidémocrate au Conseil Municipal.

Sur le plan du programme pluriannuel d'investissements, M. MEIGNEL, vous avez raison, on aurait pu en écrire plus. Je vous donne raison mais comprenez-moi ; il y a tellement d'incertitudes sur la suite de l'environnement budgétaire de la Ville que nous avons fait le choix d'en écrire peu en se bornant aux réalisations dont on est absolument certain et qui trouveront à devenir réalité au cours de l'année 2016. Pour le reste, vous connaissez nos projets, nous en avons suffisamment parlé.

Je souhaite de tout coeur que certains projets qui sont particulièrement importants pour nous voient le jour. Je parle du réaménagement complet du périmètre du quartier du 4 Septembre ; pas uniquement jusqu'au giratoire de l'Avenue Jules Ferry mais jusqu'à la Mairie. Je parle bien entendu de la Place du 4 Septembre en y intégrant le parvis de l'Eglise. Je parle de la construction de nouveaux ateliers. Parce qu'aujourd'hui, j'invite et je me demande si je ne vais pas organiser une visite du Conseil Municipal, j'invite chacun à visiter les ateliers municipaux dans lesquels travaillent nos agents. C'est une honte ! Les conditions dans lesquelles nos agents des techniques et des espaces verts travaillent. Là bas, au bout de la Rue Joffre, dans ces locaux, c'est le Quart Monde. Rien n'a bougé ou quasiment rien durant des décennies, c'est une honte de faire travailler des employés municipaux dans ces conditions, je le dis, je l'assume et ça ne continuera pas.

Je continue sur les projets qui nous tiennent à coeur. Je vais en citer trois et je m'arrêterai là. Il y a bien évidemment le début du déploiement de la vidéoprotection qui fait l'objet d'un point d'information dans la poursuite du Conseil Municipal et puis deux autres projets d'envergure que je qualifierais de structurants pour la Ville et qui vont nous permettre de sortir pour l'un d'entre eux de ces dépenses de fonctionnement en matière de transport collectif des enfants, je parle de la création d'un Groupe Scolaire digne de ce nom pour le quartier du Val Maidera. Car, je maintiens que lorsqu'on construit un quartier de 2 000 habitants ; le fait de ne pas construire de Groupe Scolaire digne de ce nom est une erreur historique, je le maintiens, et qui génère des centaines de milliers d'euros sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Par ailleurs, et j'en ai déjà parlé longuement avec mes interlocuteurs de la SNCF, nous souhaitons et cela aurait dû être fait depuis longtemps, une passerelle le long du Pont Demange pour permettre les déplacements par des modes non automobiles sécurisés. J'ai encore vu cet après-midi, une maman avec une poussette dont les roues étant quasiment au-dessus de la route. Je me dis que ça c'est un projet très important. Plus important sur le plan fonctionnel que sur le plan financier puisque ce n'est pas un projet à 10 millions d'euros comme le TRAM qui est utile aussi mais c'est un projet qui aurait dû voir le jour depuis longtemps et qui est malheureusement encore à l'état de projet.

Voilà, je m'arrêterai là, on va essayer au maximum, au vu des données qui nous arrivent au compte gouttes de préciser les choses, je précise que le Conseil Départemental de la Moselle est privé de 63 millions d'euros et les cherche aussi, je ne peux pas aujourd'hui faire des prévisions d'une précision telle que celle que vous me demandez.

Je poursuis car j'ai relevé quelques points dans vos interventions. Je maintiens naturellement que 274 équivalents temps-plein ; c'est absolument faux. Il y a une erreur de votre part. Autant je ne conteste pas le chiffre avancé par M. TERRIER dans le Compte Administratif 2013, il y a eu effectivement et c'est parfaitement assumé une augmentation du personnel mais qui se limite en tout et pour tout non pas à 106, M. MEIGNEL, mais à 20 personnes, chiffre arrondi. Croyez-moi, ce ne sont pas des amis politiques, ce ne sont pas des gens qui ont fait la campagne des municipales, ce sont des gens qui veulent travailler, manger, vivre et parmi lesquels, je le redis, les accompagnatrices scolaires. Je rappelle que quand je suis devenu Maire et que nous avons pris la responsabilité de la Commune, il y avait une accompagnatrice scolaire pour 60 enfants dans les grands bus. Vous imaginez 1 personne chargée de 60 enfants. Vous étiez dans l'irresponsabilité absolue, 1 adulte pour 60 enfants, c'est de l'irresponsabilité pure. Effectivement, il y a eu création d'emplois, il y a eu augmentation du nombre d'emplois. Je le reconnais. Par ailleurs, j'ai là une note extrêmement précise du Service des Ressources Humaines qui nous montre que le jeune graphiste, que visiblement vous avez dans le collimateur, nous coûte globalement légèrement moins cher que le fait de tout sous-traiter à un Cabinet spécialisé. C'est un jeune graphiste de Maizières, diplômé d'une école de graphiste. Je suis très content qu'il ait été embauché à la Mairie.

Après, on peut discuter de l'opportunité d'embaucher un Directeur de Cabinet mais quand on sait le travail qui est accompli par M. BAUGUITTE tous les jours, toute l'année, sans compter son temps et les économies qu'il nous a permis de faire sur les contentieux que vous nous avez laissés, je peux vous dire que de ce point de vue, le poste est largement payé. Et par ailleurs, je ne vous rappellerai pas, puisqu'on me reproche de refaire l'histoire, mais je le rappellerai quand même, que vous aviez un Directeur de Cabinet à une certaine époque qui a terminé en étant payé à coller des enveloppes.

(M. TERRIER n'est pas d'accord avec ce propos). C'est ce qui m'a été dit, il a terminé de façon un peu prématurée en collant des enveloppes. Il n'était pas utilisé de façon optimale me semble-t-il du fait d'un désaccord ou d'une dégradation de l'ambiance d'après ce qui m'a été dit mais je n'étais pas là effectivement à ce moment. (M. TERRIER ajoute que M. STRICHER a intenté une action au Tribunal Administratif dont il est ressorti perdant). Ca peut arriver. On peut gagner et on peut perdre au Tribunal Administratif. Quand j'ai déféré votre décision au Tribunal Administratif, j'ai gagné. Ce sont sûrement des béni-oui-oui au Tribunal Administratif. (M. TERRIER réagit à ce propos en disant qu'il a eu le mot de la fin de cette histoire). Evidemment, vous avez changé le règlement intérieur. Politiquement, vous aviez la majorité au Conseil Municipal, donc vous avez gagné et on s'est contenté d'un texte très réduit ce qui ne nous a pas empêché de faire autre chose par ailleurs. Vous avez gagné donc vous êtes content.

Je ne reviens pas sur le logo mais l'ancien était passablement défraîchi. Et très franchement, c'est aussi pointable du doigt que le coût qui a été évoqué pour le journal municipal. Et c'est même beaucoup moins cher. (Mme GLOGOWSKI indique que c'étaient des enfants qui avaient dessiné le logo). Mais les enfants grandissent, Mme GLOGOWSKI, je ne critique pas le graphisme de l'ancien logo mais au bout d'un moment, ça passe. Les enfants grandissent, on vieillit et le logo passe. On a un nouveau logo plus punchy et qui n'a vraiment pas coûté grand chose. C'est une question de goût.

Par ailleurs, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on aurait pu préciser sur les années 2003, 2004 et 2005, il y a eu le passage à la TPU et il y a eu transfert de l'interco à la Commune. Les taux ont bougé et il y a quand même eu un effet sur les contribuables, on est d'accord. On aurait dû le préciser et compléter, vous l'avez fait. (M. TERRIER précise ce propos non audible car son micro n'était pas ouvert). Vous avez précisé le propos et je vous en remercie.

J'ai essayé de rattraper la formule quelque peu maladroite du déficit structurel, je m'en suis expliqué de concert avec Mme CABALLE pendant la présentation, ce que nous avons dit mais pas de manière suffisamment précise, c'est qu'il n'était pas anticipé dans le Budget parce qu'il y avait un excédent de fonctionnement. On aurait dû mettre le terme entre guillemets parce que n'ont pas été anticipées bien des baisses qui ont affecté immédiatement le Budget communal ; des baisses en terme de recettes et des hausses en terme de dépenses. Cela aurait dû être précisé et écrit différemment, là-dessus, je ne suis pas complètement borné, je vous rejoins.

Vous m'avez dit, M. MEIGNEL, que sur le montant de l'emprunt, je voulais vous le cacher car je ne vous le disais pas. C'est écrit en toutes lettres. Ca figure dans le document et il me faut vous préciser suite à votre question posée en Commission des Finances qu'il s'agit d'un emprunt comme cela avait été indiqué en son temps de 2,5 millions d'euros qui n'a pas encore été mobilisé dont le taux d'intérêt est de 1,65 %. (M. MEIGNEL réclame le tableau d'amortissement). Je n'ai pas le tableau là mais on vous le communique dès qu'il est fait. (M. MEIGNEL répond qu'on ne peut pas souscrire un emprunt sans tableau d'amortissement). On est d'accord, on vous le communiquera, il est fait. Mme MERTZ vous le communiquera, elle est légèrement débordée et n'est pas la seule vu certains dossiers notamment).

Je vous laisse la responsabilité de vos propos, des propos M. MEIGNEL que j'ai trouvés pour ma part, outranciers mais bon je vous les laisse, vous êtes un militant, vous êtes un secrétaire de section donc il vous faut parler de gestion calamiteuse, il faut suivre une ligne de com. Parce que vous parlez en ce qui me concerne de projets de com mais je vous assure qu'il n'y a aucun projet de com, je me serais passé de toutes les difficultés et turpitudes que nous avons découvertes.

Moi je le maintiens et il ne s'agit pas de cacher les choses. Bien entendu, et c'est d'ailleurs écrit, les dépenses de fonctionnement ont augmenté mais dans la mesure où ces choix sont parfaitement assumés, je ne trouve rien à redire à cela. Donc c'est assumé, on a renforcé là où cela devait être renforcé et je le dis, ça peut être discuté, il n'y a eu aucun choix ni de complaisance, ni de copinage, ni excessif. Au contraire, nous avons ciblé là où il y avait des besoins, je ne regrette rien et là où les travaux sont faits en interne par des vrais professionnels aujourd'hui, ça nous coûte moins cher que lorsqu'on faisait appel à des prestataires extérieurs. Voilà, effectivement, c'est une dépense supplémentaire sur le fonctionnement, c'est parfaitement assumé et ça générera dans les 2-3 ans qui viennent des économies.

Par ailleurs, si vous êtes opposés aux mesures que vos propres amis votent au Parlement, je n'y peux rien. Pour les emplois d'avenir, on a fait le pari de soutenir des jeunes de la Commune en leur confiant des contrats d'avenir. Il y en a 11 en ce moment, on a fait ce pari. Et par ailleurs, on a aussi voulu soutenir l'apprentissage. Tous les gouvernements de droite et de gauche prônent l'apprentissage mais après quand le pauvre jeune cherche un apprentissage, il ne trouve pas forcément de maître alors oui, nous avons fait le pari de prendre plusieurs apprentis, ce qui pèse aussi sur le Budget de fonctionnement. Ce sont des choix assumés. A un moment donné, il faut aller plus loin que les paroles. Si on dit " Soutenir l'apprentissage et les jeunes", il faut au moins en prendre 2 ou 3 dans une Collectivité qui compte environ 195 équivalents temps-plein et non pas 275.

Je reviens maintenant au propos de M. TERRIER. Je confirme votre chiffre 171,7 équivalents temps-plein au Compte Administratif 2013 et vous avez raison d'apporter la nuance de la piscine et de l'employé de voirie, vous avez parfaitement raison. Ça fait une petite différence supplémentaire, vous avez raison d'en parler et il faut l'intégrer. Quand l'information est exacte, je la partage. Donc là, je souscris à ce que vous avez dit.

Vous nous avez dit par ailleurs " On vous laisse une dette extrêmement modeste et un peu d'argent dans les caisses", en l'occurrence la fameuse somme que vous avez répétée plusieurs fois de 5 millions. Mais enfin ! Vous avez vu les dotations dont la Ville a été gratifiées. Heureusement qu'il y avait une réserve. Vu les sommes absolument fabuleuses qui ont été versées durant des années et des années à la Ville, heureusement qu'il en reste quelque chose. Je ne nie pas la réalité de ce chiffre. On avait quand même des dotations communautaires absolument extravagantes et exceptionnelles et tant mieux pour une Ville de notre taille. La seule chose est que cela était avant et que les choses ont changé. Et comme le dit mon collègue et ami, Maire de Montois-la-Montagne : " Toi et moi, on est très heureux de remplir cette belle fonction de Maire mais malheureusement on est élu au pire moment". Sur le plan budgétaire et sur le plan des contraintes, c'est le pire des moments, ce n'est pas propre à Maizières mais reconnaissons que la Ville a eu des marges absolument exceptionnelles pour la taille de sa population donc effectivement il en reste quelque chose et il faut le souligner.

Vous avez parlé de tissu de caricatures impressionnantes, moi je dirai que le langage est ferme et un peu agressif mais je vous ai expliqué l'état d'esprit dans lequel il est rédigé car ces affaires, ce sont des nuits, des week-ends et ça pourrit la vie quand on veut se tourner vers l'avenir mais cela, vous nous l'avez laissé et vous n'avez rien vu. Je le redis.

Après, on a eu droit au couplet sur l'autofinancement, je m'en doutais, c'est une matière que vous aimez bien et que vous expliquez bien. D'ailleurs, je vous suggère de l'expliquer davantage que certains de vos collègues parce que c'est mieux expliqué et on comprend mieux les uns et les autres, y compris quand on n'a pas suivi une formation spécifique dans le domaine budgétaire... mais généralement ce n'est pas vous.

Sur le plan de la fiscalité, vous avez parlé de 1995, vous m'accusez de faire de l'histoire, je ne vais pas remonter à 20 ans en arrière mais effectivement je connais la véracité de ce chiffre.

Vous avez parlé du District, jusqu'en 1997, il y avait le District du Nord de l'Agglomération Messine qui a été remplacé par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz avant que celle-ci ne fusionne avec le Sillon Mosellan et devienne la Communauté de Communes "Rives de Moselle". Donc il n'y a plus le même mode de fonctionnement aujourd'hui aussi parce que le cadre légal a changé. Le cadre légal a évolué et les dotations ne se calculent plus de la même façon car il y a des critères imposés par la Loi. Alors qu'avant, il y avait une marge de manœuvre beaucoup plus grande sur les critères applicables aux dotations communautaires.

Effectivement, je ne suis pas Président de Rives de Moselle et je vous avait fait le reproche de ne pas l'être. C'est vrai, je m'en souviens mais moi je ne voulais pas l'être alors que vous, vous vouliez l'être. (M. TERRIER répond par la négative). Me semble-t-il. Je crois que ça ne fait mystère pour personne. (M. TERRIER indique qu'il était en accord avec M. MICHEL, Président, sur ce sujet de présidence). Tous les élus de la majorité qui sont nombreux et avec lesquels j'entretiens les meilleurs rapports du monde ont été réunis à mon invitation dans cette salle ; ces mêmes élus qui forment aujourd'hui la large majorité de l'exécutif de Rives de Moselle et ils sont tous légitimes puisque tous élus. Unaniment, ils étaient prêts à voter pour le Maire de Maizières-lès-Metz à la Présidence de Rives de Moselle. M. MAHLER a dit très clairement devant témoins que si le Maire de Maizières-lès-Metz était candidat, Hagondange voterait pour lui. Et j'ai répondu tout simplement, et je ne regrette pas ma réponse, que M. MAHLER avait 3 mandats derrière lui, qu'il a été largement réélu par les Hagondangeois, moi j'arrive comme Maire de Maizières-lès-Metz, c'est une grande Ville, il y énormément de services, il y a beaucoup de monde, je veux consacrer l'essentiel de mon temps à la Ville de Maizières-lès-Metz, je vous apporte un soutien, je vais prendre une responsabilité importante, celle que je déciderai de prendre à Rives de Moselle mais je pense que l'expérience doit s'exprimer et l'antériorité doit s'exprimer. Et je pense que ce lien entre les générations, entre un élu plus ancien et un élu plus jeune, c'est ce qui fait le nouvel état d'esprit qui se dégage de Rives de Moselle et ça ne marche pas si mal que ça malgré la fusion et malgré toutes les difficultés que nous connaissons globalement, aujourd'hui.

Alors pour le reste, vous avez une réflexion judicieuse sur le centre aquatique intercommunal et je me suis fait la même et figurez-vous qu'une discussion est en cours. Il y a effectivement une mesure d'équité ou en tout cas de justice à l'égard de la Ville de Maizières-lès-Metz à envisager. Donc on est train de regarder et de réfléchir à cette situation effectivement entre l'ancienne piscine municipale devenue piscine communautaire et le futur Centre Aquatique qui sera construit sur la Balastière.

Je ne reviens pas sur le transport scolaire et je continue de penser que c'est une erreur. Sur le plan budgétaire, sur le plan de la fatigue des enfants et sur le plan de la sécurité, c'est une conviction chez moi et je n'en changerai pas.

Vous m'avez parlé du niveau de dette très acceptable. Je le redis, je me suis écrit en majuscules "HEUREUSEMENT", vu tout l'argent qu'il y avait avant et je terminerai sur la Rue des Fleurs. Je vous suggère d'aller en parler avec les riverains. Je pense que tous les riverains sont très satisfaits de la façon dont la Ville a négocié les choses car il n'y aura pas d'immeubles de plusieurs niveaux surplombant les jardins. D'ailleurs, je peux l'affirmer car le permis a été annulé.

On s'en est également sorti sur le plan du Clos de la Valériane où on s'apprêtait à payer 450 000 €, on a négocié à 170 000 €. Egalement, sur le plan du contentieux qui pesait sur l'annulation complète de notre PLU, je vous laisse imaginer les effets juridiques et autres. On s'est sorti de tous les contentieux et ça, c'est grâce à des gens compétents qu'il faut payer et payer correctement. Il n'y a aucune raison que dans une Ville comme Maizières-lès-Metz, on ne puisse pas s'entourer de gens compétents et qui du coup payent largement leurs salaires du fait des économies qu'ils font faire à la Ville en nous sortant de bien mauvaises passes.

Voilà, écoutez vous allez pouvoir réagir, il n'y a aucun problème, j'ai essayé de vous répondre avec une certaine fougue, je vous réponds sincèrement et je vous réponds aussi qu'on ne rougit pas une seconde du travail que l'on fait et pas une seconde de l'action menée aux services des Maiziérois. Après, que vous puissiez contester tel ou tel choix ou telle ou telle décision, c'est normal, c'est la démocratie. Mais sachez que vous avez là une Municipalité consciente de ses responsabilités qui fait parfois des paris sur l'avenir et je pense va les gagner et qui a envie de redonner des couleurs à Maizières-lès-Metz . Ca nous occupe chaque instant. On est très fier du boulot qui est fait au service de la Commune et des Maiziérois."

M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, prend la parole :

"Je voudrais juste répondre à M. BEBING sur le sujet des travaux qui ont été faits sous votre mandat. Vous nous avez dit que vous faisiez des travaux de robinets, papiers peints... Non, vous n'avez même pas fait le papier peint parce que j'ai visité quand je suis arrivé à la Mairie la comptabilité, il y avait un mur vert foncé avec de grandes croix noires, sur un autre mur, c'était du rose... Il n'y avait rien de fait. Rien. Je vais vous parler des robinets. Peut-être que vous avez changé les robinets mais vous n'avez pas changé les tuyauteries qui sont au bout des robinets. Dans les écoles, j'ai des photos sous les yeux de tuyaux de 200 ml qui étaient complètement poreux et qui laissaient tomber l'eau des toilettes dans les vides-sanitaires sous l'école. Si on avait été dans un pays où il faisait 30°C en permanence, on aurait eu le choléra. 50 mètres de tuyaux dans le vide-sanitaire de l'école Brioux. On a dû faire des choses comme ça. Vous n'aviez pas un bâtiment isolé. Les arbitres des matchs de basket-ball au Gymnase Victor Hugo étaient assis avec un radiateur électrique derrière eux, manteaux sur le dos. Et ce ne sont pas les ballons qu'ils voyaient voler mais les billets de 500 euros qui passaient à travers les murs. C'est tout ce que j'avais à dire."

Le Maire reprend la parole :

"Ce n'est pas ultra important à l'échelle de la Ville mais c'est très révélateur ; les problèmes d'isolation ont été constatés sur tous les bâtiments non neufs. J'étais encore à une remise de prix dimanche soir et il y a certaines installations sportives où vous avez honte quand des visiteurs viennent à Maizières, tellement c'est dans un état lamentable.

Grâce à certains travaux qui ont déjà été faits, on baisse d'1 millions d'euros sur le Budget de fonctionnement pour 2016. Il y a eu un pic en 2015 car on a dû remettre beaucoup de choses à niveau mais je me promettais une chose pour ce soir et je n'ai pas eu le temps de le faire, je vous promets des illustrations. Il faut se rendre compte de l'état d'insalubrité de la plupart de nos bâtiments publics. C'est sûr que quand on passe très vite devant en voiture ou à un rythme soutenu à pied, on ne voit pas mais quand on rentre on voit et quand on y vit un peu, c'est terrible. On va joindre l'image à la parole.

M. Michel POLLO, Conseiller Municipal, prend la parole :

"J'ai voulu réagir par rapport à M. BEBING. (M. BEBING tente de prendre la parole). C'est vous, M. BEBING qui avait insulté les gens, je me demande aujourd'hui les béni-oui-oui de quel côté de la table, ils sont. A mon avis, ils sont plutôt de l'autre côté. Et vous, en tête de liste."

Le Maire reprend la parole :

"Je fais le pari qu'il n'y a pas de béni-oui-oui dans cette salle. Ce n'était pas un terme très sympathique mais on peut parfois se laisser emporter, ça arrive à tout le monde."

M. MEIGNEL prend la parole :

"Je laisserai M. BEBING répondre aux propos de M. POLLO. Je pense que c'est mieux de s'intéresser à d'autres objectifs et à des réalités concrètes. M. LEONARD, je vais d'abord répondre à votre intervention, vous avez raison, tous les papiers peints n'ont pas été changés mais de là à dire qu'ils n'ont jamais été changés, il faut regarder les choses. Je me souviens très bien de certaines choses très importantes en fait, vous avez dit qu'on avait jamais rien fait à ce niveau là alors je ne sais plus si c'est avec Mme MERTZ ou avec sa précédente au poste des finances, on avait eu une année un budget de l'ordre qui avoisinait les 300 000 € concernant la rénovation de certaines peintures, de tapisseries dans les écoles. Et on avait eu un souci, parce que je ne sais pas ce qu'a fait le Gouvernement, on ne pouvait pas demander la récupération de la TVA qu'on avait payée sur ces rénovations là. Ce qui était dommage car lorsque vous dépensez des sommes qui sont aussi importantes, il était dommage de se dire qu'il y avait 20 % de cette somme là qu'on ne pouvait pas récupérer par rapport au FCTVA. On avait, avec l'habileté du Service des Finances, réussi à faire accepter à la Préfecture que ces travaux pouvaient être pris en compte comme un prolongement durable du bâtiment et dans ce cadre là, on peut concevoir que c'était une dépense d'investissement au lieu de fonctionnement, donc on avait pu récupérer. Donc c'est juste un exemple parmi beaucoup d'autres."

Vous dites qu'on a jamais isolé un bâtiment public. On a d'abord isolé les bâtiments de la Mairie, il y en a eu d'autres, il y a eu la piscine où nous avons fait énormément d'efforts d'isolation. Donc, effectivement et c'est un peu ce qui nous oppose, il y a des bâtiments qui méritaient une rénovation. Mais 55 bâtiments ne se font pas en même temps. Quand vous aurez fini votre travail actuel de rénovation et d'entretien, vous verrez que dans 5 ans, il y aura une autre partie du patrimoine communal qu'il faudra également rénover dans le même ordre d'idées. Sur ces arguments répétés par M. LEONARD, c'est vrai que nous avons fait des travaux mais nous n'avons pas tout rénové à neuf."

Sur les dépenses de personnel, vous avez pointé le fait que je m'étais trompé dans la lecture de votre tableau. Peut-être, puisque j'avais additionné les différentes lignes concernant les titulaires et les autres postes. Dans le tableau, il n'était marqué nulle part que ces différents postes d'équivalents temps-plein étaient à déduire des lignes précédentes. Donc, j'aimerais bien avoir un tableau très bien articulé à ce niveau là pour qu'il soit clairement interprétable. Je suis content car je n'arrivais pas à comprendre comment cela pouvait faire 100 équivalents temps-plein, donc je pensais qu'il y avait un problème de comptabilisation. Cela dit, ça fait à peu près 26 si on prend les chiffres de 2013 et dans le même temps, ça fait 1,4 million d'euros. C'est ça, la somme qui est importante. C'est-à-dire que les dépenses de personnel ont augmenté en 2 ans d'1,4 millions d'euros. Je vous rappelle qu'à vos sommes inscrites, il faut rajouter les 350 000 euros des dépenses de personnel qui ont été transférés à la Communauté de Communes. Cette hausse était de 23 %. 23 % de hausse des dépenses de personnel alors que vous dites que les ressources de la Commune sont plus faibles... Quelle était votre cohérence par rapport à ça ?

Sur le plan suivant, M. le Maire nous a donné satisfaction en reconnaissant 2 de ses torts concernant ses affirmations sur le fait qu'il y a pas de déficit structurel d'1 million d'euros et sur le fait que la hausse des impôts n'a été ni de 35 %, ni de 55 %. C'est pourtant ce qui est écrit au coeur de l'article de votre majorité et il serait quand même bien fait de faire un erratum. Vous l'avez fait au Conseil Municipal, je suis sûr que, sur votre écrit, vous n'allez pas le faire. C'est dommage de ne pas faire cet erratum. Vous avez dit au Conseil Municipal à l'instant qu'il n'était pas juste de parler d'un déficit de fonctionnement d'1 million d'euros, vous l'écrivez. Vous avez dit que ce n'était pas juste d'annoncer 35 à 55 % de hausse des impôts, vous l'écrivez.

Donc je terminerai en disant que nous aussi, on avait la volonté d'intégrer les jeunes dans l'emploi à Maizières. On avait cette volonté là, on a été une des premières Communes de Moselle, sous l'impulsion de M. TERRIER, à faire travailler des apprentis au sein de la Commune. Vous continuez cet effort, c'est très bien. Nous avons été aussi une des premières Communes à accepter la mise en place et à valider cette mise en place des emplois d'avenir, vous continuez et nous en sommes très heureux car je pense que ça profite à toutes les personnes qui en ont besoin et qui ont besoin de retrouver le chemin d'un emploi."

Le Maire reprend la parole :

"C'est vrai que vous aviez des contrats d'avenir et l'un ou l'autre contrat d'apprentissage, il n'y a aucun problème. Mais on a d'autant plus de mérite de le faire que l'environnement budgétaire n'est plus le même. On va vous faire une liste extrêmement détaillée, j'y tiens M. MORIN, dans le domaine de l'amélioration du bien, patrimoine et domaine public dans la Ville. Parce que tous ces efforts que l'on fait aujourd'hui et je ne dis pas que vous n'en aviez fait aucun, mais ils sont faits dans un environnement qui n'est plus le même. On a changé d'époque en très peu de temps. Et tout ce que l'on fait aujourd'hui sur le plan du chantier d'insertion, le travail social en période de crise ; vous ne vous rendez pas compte de l'effort que ça demande. On n'a pas pu la reconduire cette année mais l'an dernier, on avait une action extrêmement innovante d'ateliers d'apprentissage du français / langue étrangère d'origine exclusivement municipale. On était la seule Ville à le faire en tant que telle. Et cela aussi contribue à ce que des gens qui ne maîtrisent pas notre langue, parlent français, puissent travailler, puissent s'intégrer dans ce pays (2 CDI en ont découlé). Je ne dis pas que vous n'avez rien fait, je dis simplement qu'on maintient très haut l'effort vis-à-vis des Maiziérois et de la Ville alors que l'environnement n'est plus le même. On doit faire plus et on a moins. C'est ça que je veux dire et qu'il faut comprendre. Et n'importe quelle Municipalité se trouverait aujourd'hui dans une situation difficile. Alors c'est exact que certaines dépenses de fonctionnement ont augmenté mais je vous le redis : ce sont des augmentations en temps pour gagner de l'argent plus tard et ce qui est très important dans une Collectivité humaine, c'est le capital humain. On en a besoin et dans 99 % des cas, on a des gens dévoués au service de leur Ville. Alors, je ne veux pas, dans toute la mesure du possible, toucher à ce capital. Je tiens à vous dire une chose et je le précise maintenant sur le fait qu'on soit resté général ; on a actuellement un cabinet qui est en train d'analyser certains de nos marchés extrêmement coûteux qui pèsent sur le fonctionnement. Il va me rendre demain ses premières conclusions avant d'autres conclusions plus étayées dans les jours qui viennent. J'ai besoin de ces éléments pour être plus précis. Là où on a aussi une grande marge de progression, c'est sur les grands contrats de la Ville. Effectivement, les choses ne sont pas cristallisées, elles bougent et cela suscite une certaine généralité, je le reconnais dans le texte, mais explicable par la situation que nous connaissons et que connaissent bien d'autres Communes, il n'y a pas que Maizières et nous sommes dans une situation bien moins préoccupante que certaines des Villes qui nous entourent."

M. TERRIER reprend la parole :

"L'intervention que j'ai faite n'a pas été faite pour nuire au débat. Simplement, j'ai voulu corriger et vous l'avez reconnu, comme quoi le débat est enrichissant. Alors j'ai marqué caricature, j'ai pris des notes, ce mot là, enlevons-le mais les inexactudes sont présentes. Le déficit structurel au sens du terme n'est pas un déficit structurel, on est bien d'accord et l'augmentation fiscale, telle qu'elle a été donnée, n'est pas exacte et elle est incomplète.

Ce sont des choses qui me font réagir car comme vous l'avez dit, c'est une sensibilité que j'ai, nul n'est parfait. Voilà un peu le sens de mon intervention. Contrat d'apprentissage, contrat d'avenir, on ne va pas se quereller là-dessus d'autant qu'il y a une réalité à laquelle je suis complètement d'accord avec vous, c'est qu'on a un effet ciseaux redoutable. Vous, comme nous si nous étions en place, devez faire face à des dépenses, nos administrés sont de plus en plus exigeants et on a de moins en moins de recettes. Mais tout ça était connu.. M. BAUGUITTE, il ne faut pas vous affoler ainsi, je ne vous en veux pas, vous êtes en train de vous exciter, faites attention à votre coeur.

Il faut savoir que c'était prévu, ce n'était pas mesuré à ces volumes là, on est bien d'accord. Ce n'était pas mesuré avec une telle rapidité mais la tendance était là. Aujourd'hui, que nous disent toutes les formes de pensées politiques : " Collectivités Territoriales, Départements, Communes, il faut que vous fassiez attention à vos dépenses de personnel. Si vous ne le faites pas, on trouvera des mécanismes pour vous y contraindre." Ils ne sont pas encore mis en place aujourd'hui mais c'est bien la tendance qu'on entend.

Je pense que ce n'est pas bien et j'ai aussi une philosophie sur l'Intercommunalité. Je pense que c'est une erreur de tout transférer à l'Intercommunalité parce qu'on est en difficulté financière. Cela voudra dire que si on transfère tout pour des confort budgétaires, demain, dans les Communes, on ne fera plus que de l'état civil. C'est le danger qui nous guette car lorsque je vois comment ça s'augure partout parce qu'on a un coup dur à tenir, c'est vers cela qu'on va tendre et cela sera une catastrophe pour nos Communes.

J'ai fait mes 19 ans, je ne pleure pas pour moi mais je pense aux jeunes. Cela sera un drame parce que dans le tissu social, rien ne vaut un Conseil Municipal avec ses Conseillers qui en plus sont gratuits pour la République. A part, les élus indemnisés mais ce n'est pas grand chose. Ils sont de vrais facteurs de cohésion sociale. Je vous alerte car j'entends des choses sur la Petite Enfance, sur la Culture. Oui ce sont des choix mais attention aux conséquences, il ne faudra pas pleurer quand le réveil sera douloureux.

Je suis prêt à construire même en marquant nos différences, il est légitime qu'on ait des différences mais nous avons aussi des compétences et tout notre passé n'est pas aussi pourri qu'on pourrait l'entendre.

Simplement, je vais rappeler comment on appréhendait le problème de la difficulté des critères pour la dotation de solidarité. Il était une époque où on était un peu libre de faire ce qu'on voulait. Et avec Paul MANUELLI, on avait mis des critères de toutes natures assez complexes, j'en conviens, dont lui seul et moi avions le secret du tableau. Un jour, arrive cette règle nationale qui dit qu'on ne peut prendre que 3 critères. Ces critères vous sont imposés par la Loi. Par contre, vous êtes libres de donner le pourcentage de chacun des critères ; c'est l'Assemblée délibérante qui le décide.

Que faisons-nous ? Nous calculions les dotations de chacune des Communes avec nos critères internes et nous faisons tourner l'ordinateur pour trouver les bons paramètres afin que la répartition, à terme, soit la plus proche possible de celle obtenue avec les critères précédents. Il y avait des Communes qui avaient un peu plus et d'autre un peu moins. C'était un solde positif ou négatif pour l'année d'après. Si bien que chaque année, il y avait une rectification. Cela nécessitait un travail colossal, j'en conviens mais je prends le cas de notre dotation en terme de personnel pour la Commune. Si ces critères avaient perduré, on mettait dans un critère les charge de personnel transférées à la Communauté de Communes et nous, Commune de Maizières, on s'en sortait.

Aujourd'hui, vous avez fait un autre choix que je ne critique pas car M. MANUELLI et moi-même ne sommes plus là. M. TOCCO n'étant pas forcément un grand partisan du tableau d'autant que M. MANUELLI était assez secret sur ce sujet, il ne voulait pas lui donner. Vous êtes revenu à des choses plus simples. Si j'avais gardé les rênes, cela ce serait peut être passé autrement mais nous ne refaisons pas l'histoire. Rien ne vient par hasard, cela se fait parce qu'un certain nombre de personnes, quelque soit, leur sensibilité politique, je parle de M. MANUELLI, je parle de la mienne, ont un moment de leur vie voulu construire dans l'intérêt général de tout le monde avec des forces et avec des faiblesses comme le jour de votre bilan où il y aura des forces et des faiblesses. Aujourd'hui, je dois dire que l'orientation qui est prise, c'est mon point de vue, vous avez le droit d'en avoir un autre, est dangereuse parce qu'augmenter les frais de fonctionnement alors que dans le même temps les recettes diminuent, c'est compliqué et je vous souhaite bon courage car c'est effectivement perturbant et il faut faire attention. C'est pour cela que j'avais freiné des 4 fers sur les frais de personnel. A tort peut-être, mais n'empêche que je voulais anticiper car c'est un paquebot et cela ne se manoeuvre pas comme cela.

Quant aux indemnités des salariés, j'étais amusé car il y a deux formules. Ou on est sur l'équité et l'égalité, formule qui n'était pas la mienne. Et j'avais raison puisque vous êtes en train de nous dire qu'un certain nombre de nos fonctionnaires n'ont pas fait correctement leur travail. Est-ce qu'il est normal que ces agents touchent des indemnités qui, je vous rappelle, sont le fait du prince, le prince étant le Maire. Donc chacun a sa philosophie, laquelle est la meilleure ? Celle qu'on a adoptée. Vous avez pris la vôtre, c'est la meilleure pour vous. Moi j'avais pris la mienne et je pense que c'était la meilleure pour moi. Qui a raison ? Grand débat. Il n'empêche qu'en la matière, l'égalité ne me paraît pas un émulateur. Mais c'est pour discuter, pas critiquer."

Le Maire répond :

"Sur ce sujet et là aussi pour discuter, ce n'est pas l'égalité qu'on a mise en oeuvre mais l'équité et avec une prime au mérite pour certains agents. Sachant que mon souci premier était d'encourager tous ceux qui ne l'avaient pas été suffisamment été ; et je pense notamment à toutes les catégories C qui, je vous donne mon point de vue, ont été longtemps mises sous un dais noir pour parler de façon tout à fait correcte.

Je marche à la confiance, donc a priori, quand j'ai un verre dont le niveau est médian, je préfère le voir à moitié plein qu'à moitié vide et c'est pareil avec nos employés municipaux. C'est critiquable mais j'ai pris le parti de rendre le régime indemnitaire globalement équitable avec des règles pour limiter l'arbitraire du prince et plus exactement du Maire car le fait du prince est figure administrative. J'ai pris le parti de limiter l'arbitraire qui veut que le Maire ait tous les pouvoirs en la matière. Donc j'ai posé quelques règles et quand vous regardez les choses, passer sur une année de 714 jours d'arrêt de travail à 200, cela signifie quelque chose. Cela signifie qu'il y a une dynamique plutôt vertueuse me semble-t-il.

Pour les personnes qui n'ont pas bien fait leur travail, il y a le mécanisme de la sanction. J'assume toutes mes responsabilités quand il le faut. Il ne m'appartient pas de sonder les âmes. En revanche, j'ai pris quand cela m'a semblé nécessaire les sanctions qui s'imposaient. A regret, sur le plan humain parce que c'est difficile pour l'autorité territoriale qui prend une sanction qui peut aller jusqu'au départ de quelqu'un mais en assumant ma responsabilité. Ce n'est pas du tout ce que je souhaite et ce n'est pas ce qu'il y a de plus enthousiasmant. Par ailleurs, sur le plan de la reconnaissance des mérites des employés, je note qu'au delà du squelette de la rémunération, il y a des primes qui existent et qui peuvent encourager les plus méritants dans un système.

Cela a mobilisé des crédits mais on a été extrêmement raisonnable. Lorsque j'ai pris ce dossier lors de mes quelques jours de vacances en 2014, ce qui m'avait heurté, me semble-t-il mais vous aviez peut-être vos raisons, c'est le caractère très inéquitable entre certains agents. Il y avait peut-être des raisons que je ne connais pas. Après, c'est une question de philosophie, de parti pris, je pense qu'il faut qu'il y ait une tête dynamique mais également une base qui soit reconnue. Donc on reconnaît la base et la base reconnaît cette situation aussi. Je suis plutôt l'homme de la base que du sommet. (M. BEBING lui indique qu'il lui rappellera). Vous pouvez me le rappeler car je suis plutôt quelqu'un de la base que du sommet. Je me sens bien les pieds sur terre, je vous le dis très sincèrement. J'ai toujours été comme cela mais je le suis encore plus depuis 2 ans car je vois le boulot qui est fait. Et je pense que beaucoup d'agents avaient besoin de reconnaissance."

M. BEBING reprend la parole :

"Je ne vais pas polémiquer, ni répondre à M. POLLO, j'ai failli lui dire quelle mouche l'a piqué mais je l'ai déjà dit pour vous tout à l'heure, tout le monde connaît son agressivité verbale, on sait qu'il aboie plus qu'il ne mord donc je lui en veux absolument pas même si c'était un peu agressif.

Par rapport à ce qu'a dit M. LEONARD tout à l'heure lorsque vous parliez de peinture et de tapisserie et en même temps rebondir sur les discours de M. FREYBURGER sur les temps qui sont difficiles et les économies, il y a quand même ces derniers temps eu un certain nombre de jeu de chaises musicales notamment au niveau des affectations des bureaux et ces bureaux ont tous été repeints et remis avec du mobilier neuf et je pense que c'est bien de repeindre la salle du Conseil Municipal mais est-ce que c'était une priorité ? Vous avez estimé que oui. Je pense que dans ces périodes où vous soulignez qu'elles sont particulièrement difficiles, que dépenser beaucoup d'argent pour refaire entièrement des bureaux dont le mobilier n'était pas si ancien que cela, ceux que je connaissais nous convenaient tout à fait ; ils ont été changés 2 fois en 2 ans, c'est un petit peu difficile."

Le Maire répond :

" Je réponds sans polémique, il n'y a pas de mobilier qui a été changé, je vous le dis tout de suite. On a mis un coup de peinture car il y avait des bureaux dans lesquels il y avait du moisi au mur. D'ailleurs, si vous allez aux Ressources Humaines, il y a de grosses coulées, donc on va faire repeindre cela en interne. Vous croyez qu'on attire les investisseurs en les faisant venir dans une salle du Conseil qui est structurellement très bien faite, qui est une belle salle mais avec des tâches partout par terre, une vieille moquette au mur qui se casse la figure. Vous croyez que ça donne une bonne image de la Ville ? Alors que là, ça n'a pas coûté beaucoup, ça a été fait en interne, tout a été fait en interne, très bien fait et très rapidement et ça donne une autre image de la Ville. Si vous faites venir des investisseurs, des élus, des personnalités, le Conseil Municipal Junior, le Conseil des Sages etc... en salle du Conseil, on a quand même le droit d'avoir une salle du Conseil présentable et propre.

Cela n'a pas été fait depuis très longtemps, c'est un minimum. C'est l'image de la Ville et l'image doit être positive. Alors si ça doit coûter quelques dizaines de mètres carrés de toile et un peu de peinture et bien nous le faisons et c'est parfaitement revendiqué."

M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, prend la parole :

"Jean-Marc BEBING a dû voir que des travaux avaient été faits dans les vestiaires du COSEC, c'était quelque chose que tu attendais depuis très longtemps je pense (M. BEBING répond à M. CICCONE mais sa réponse est inaudible), que tu espérais, tu as vu les plafonds comment ils étaient et tu aurais espéré les faire quand tu étais adjoint, cela ne s'est pas fait donc il y avait une réelle nécessité. Quand je dis que c'est fait par nécessité, c'est parce que c'était nécessaire et non tout simplement pour refaire des peintures. A un moment donné, il faut le faire. On ne le fait pas pour se faire plaisir, on le fait parce qu'il faut faire (M. BEBING dit qu'il faut le faire lorsque nécessaire sans anticiper quelque chose qui va se dégrader).

Le Maire répond :

"Je constate qu'un tas de choses que certains n'osaient pas demander avant obtiennent après et c'est ainsi.

Chers collègues, je vous propose de clôturer ce Débat d'Orientation Budgétaire dont il vous est demandé de prendre acte, il n'y a pas de vote et je remercie les uns et les autres de leur participation".

Cette dernière intervention du Maire clôt le Débat d'Orientation Budgétaire.

II) RAPPORTS D'INFORMATION -

II.1 / Mise en place d'un système de vidéoprotection -

Le Maire présente ensuite l'information relative à la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Par la loi du 5 mars 2007, le Maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa Commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en oeuvre.

En outre, face à l'évolution des problématiques auxquelles il est confronté, il joue un rôle actif de proximité dans de nouveaux champs d'action, dans des domaines jusqu'alors réservés à d'autres autorités partenaires, notamment le respect des règles, l'action sociale et éducative, la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique.

La prévention de la délinquance se situe à la confluence de nombreuses politiques et champs d'interventions communaux, départementaux mais aussi avec les politiques de l'Etat. Les efforts doivent porter sur la prévention primaire, secondaire et tertiaire mais aussi situationnelle.

La prévention situationnelle part du postulat que, lorsqu'il s'apprête à passer à l'action, le délinquant examine la situation précriminelle et ce qui peut faciliter ou empêcher l'exécution du délit qu'il projette de commettre. Cet examen lui permet d'apprécier ses chances de réussite du délit projeté sans se faire prendre et s'il constate que l'aménagement en rend la réalisation trop difficile, trop risquée ou peu profitable, il y renoncera tout naturellement.

Il est donc primordial d'anticiper les risques et de dissuader les auteurs potentiels de commettre des actes de malveillance non seulement par la présence des services de l'État et des Collectivités Territoriales, mais également par une action sur l'environnement quotidien.

L'équipement en systèmes de vidéoprotection, fortement encouragé financièrement par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au cours des dernières années, s'est beaucoup développé. La vidéoprotection est un outil pertinent face à certains types de délinquance et présente l'avantage d'offrir aux forces de l'ordre la possibilité de consulter les images a posteriori dans le cadre de leurs enquêtes et donc de participer à la résolution de nombreuses affaires.

Ainsi, depuis quelques jours, les services de la Ville ont procédé à l'installation de systèmes de vidéoprotection aux abords de la gare. Le choix s'est porté sur un matériel nomade permettant une actualisation fréquente afin d'éviter voire d'anticiper d'éventuels effets de reports des pratiques délinquantes ou des troubles à la tranquillité publique.

Le choix de cet équipement s'explique aussi par l'environnement proche de la Ville et constitué de nombreuses Zones de Sécurité Prioritaire. C'est donc dans une approche multiscale et d'anticipation qu'il a été décidé de renforcer les moyens mis à la disposition des services municipaux.

Loin de reposer sur la seule technique, la pertinence des dispositifs de vidéoprotection suppose une intégration parmi un ensemble organisationnel cohérent et associant la présence humaine, au service de la sécurisation des espaces publics. Dès lors, les réponses techniques relevant de la prévention situationnelle doivent être complémentaires aux actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public, ce qui a été chose faite avec le renforcement du service de la Police Municipale et avec la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

II.2 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire -

Enfin, le Maire liste les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 207 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des Marchés à Procédure Adaptée - MAPA), a été conclu le contrat suivant :

- Marché portant mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la passation ainsi qu'au suivi et contrôle du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments pour la Ville de Maizières-lès-Metz et la Communauté de Communes « Rives de Moselle » en groupement de commandes signé le 22 février 2016 avec la Société EPURE Ingénierie (57070 Metz) pour un montant de 24 050 € H.T. dont 3 922 € H.T. pour la mission d'assistance à la passation du marché (3 108 € H.T. à la charge de la Ville et 814 € H.T. à la charge de la Communauté de Communes « Rives de Moselle ») et 20 128 € HT pour la mission d'assistance au suivi et contrôle du marché d'exploitation (15 392 € H.T. à la charge de la Ville et 4 736 € H.T. à la charge de la Communauté de Communes « Rives de Moselle ») Ce marché est conclu à compter de sa date de notification et s'exécute jusqu'au 30 juin 2020.

Pour ce qui concerne la passation des avenants aux marchés publics :

- Avenant n° 2 au lot n° 1 « écoles et autres quartiers » du marché n°12/15 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts dont le montant initial est de 198 524,37 € H.T. sur une durée de 3 ans. Cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 10 semaines pour s'exécuter du 18 mars 2016 au 1er juin 2016, période nécessaire au lancement d'une nouvelle consultation.

Il a été signé le 8 février 2016 avec l'Entreprise adaptée de l'APEI-VO (57140 Norroy-le-Veneur) après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres. L'avenant n° 2 augmente le montant du marché de base de 10 955,10 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 214 839,47 € H.T. Il engendre une augmentation d'environ 5,5 % du montant du marché. Le montant cumulé des avenants 1 et 2 génère une hausse du montant initial du marché de 8,2 %.

- Avenant n° 2 au lot n° 2 « Val Maidera » du marché n°12/15 relatif aux prestations d'entretien des espaces verts dont le montant initial est de 120 682,68 € H.T. sur une durée de 3 ans. Cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 10 semaines pour s'exécuter du 18 mars 2016 au 1er juin 2016, période nécessaire au lancement d'une nouvelle consultation. Il a été signé le 8 février 2016 avec TERA Paysages (57640 Argancy) après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres. L'avenant n° 2 augmente le montant du marché de base de 8 767,49 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 134 199,67 € H.T. Il engendre une augmentation d'environ 7,3 % du montant du marché. Le montant cumulé des avenants 1 et 2 génère une hausse du montant initial du marché de 11,2 %.
- Avenant n° 1 au marché d'impression du bulletin municipal de la Ville de Maizières-lès-Metz du marché n° 15/04, marché à bons de commandes conclu pour une durée d'un an comportant un montant minimum annuel initial de commandes fixé à 8 000 € H.T. et un maximum annuel de commandes fixé à 15 000 € H.T. Cet avenant a pour objet de réduire la fréquence de parution (de 6 numéros/an à 4 numéros/an) et la pagination des numéros (de 12 pages actuellement à 16 pages). Il fixe le coût unitaire de parution du numéro à 1 285 € H.T. soit 1 413.50 € TTC. L'avenant n° 1 vise également à prévoir la diminution du montant minimum annuel de commandes en le portant à 5 000 € H.T. Il engendre ainsi une diminution de 37,5 % du montant initial du marché. Il a été signé le 11 février 2016 avec l'Imprimerie L'HUILLIER (57190 Florange).

Pour ce qui concerne l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance il a été décidé d'accepter :

- L'indemnité de 623,46 € T.T.C proposée par la SMACL sur le lot n° 3 « Flotte Automobile » des marchés d'assurances pour le bris de glace du véhicule, propriété de la Ville, immatriculé CZ-892-SV perpétré par la projection d'un caillou par un agent du service des espaces verts de la Ville lors d'une tonte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*

Julien FREYBURGER

